

HÉRICOURT

notre ville

JUILLET • AOÛT • SEPTEMBRE 2024

www.hericourt.com



**Création musicale de l'école Intercommunale de Musique
« Les Crazy Monday », groupe pop, rock, jazz.**

**Une gare routière
dans un espace
renaturé.**

page 02

**La Maison
des stagiaires
de santé**

pages 17

**Régénération
de la forêt
à Bussurel**

page 23

UNE GARE ROUTIÈRE DANS UN ESPACE RENATURÉ.

La construction de la gare routière a commencé. Dédiée au transport scolaire et aux liaisons en direction de Belfort et Montbéliard, la future gare sera insérée dans un espace renaturé et végétalisé.



La future gare routière sur l'ancien site PACKMAT

L'aménagement de la gare routière a été confié à Alfred Peter paysagiste et urbaniste de Strasbourg et à Jonathan Bailly, directeur général du bureau d'études EVI (Espace de Vie et d'ingénierie) basé à Ronchamp.

UN RUISSEAU RECONSTITUÉ POUR UN RETOUR DE LA NATURE EN CŒUR DE VILLE.

Le projet de gare routière fait partie d'un aménagement global de l'ancien site Packmat, avec la recréation d'un ruisseau dans cet espace où l'eau sera le fil conducteur. Ce ruisseau urbain représente un intérêt hydraulique,

très bien accueilli par la Direction Départementale du Territoire, il reliera un pôle nature à un pôle urbain.

UN CHANTIER EXEMPLAIRE ET CONCERTÉ.

Les travaux en cours privilégient toutes les solutions écologiques possibles : infiltration, plantations et limitation des pollutions. Le déroulement du chantier se veut exemplaire : concertation avec les riverains, éco-chantier, limitation des perturbations pour le voisinage et préservation des milieux naturels. La création d'îlots de fraîcheur et de noues permettra de structurer l'espace urbain.

Les quais destinés à l'accueil de 13 à 14 bus seront aménagés sur la dalle existante ce qui générera d'importantes économies. La structure comportera un ensemble d'ombrières qui seront équipées de panneaux photovoltaïques. Dans un premier temps l'usage de la gare routière sera réservé au transport scolaire.

Une connexion au réseau de piste cyclable sera créée et permettra de rejoindre en sécurité les écoles, le centre-ville et la gare SNCF.

Le réaménagement de la place du marché, qui constitue la deuxième phase du plan de réhabilitation de ce secteur, est envisagé pour la période 2025 – 2026. Les anciens locaux du DIA actuellement occupé par la Médiathèque Intercommunale accueilleront le futur siège de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Agir pour construire une ville plus belle, plus qualitative, plus sécurisée et plus végétalisée.

Cette année encore, les réalisations concrètes sont appréciées. C'est en premier lieu, le réaménagement du faubourg de Belfort dont les travaux s'achèvent et qui se poursuivront jusqu'à la salle Wissang en fonction des possibilités budgétaires.

Le chantier sur l'ex-site des usines PACKMAT (rue Paul Vinot) complétera le souffle nouveau qui anime notre ville, après le réaménagement réussi de l'esplanade Jean-Pierre MICHEL (abords de la Tour du château et parvis de l'Eglise).

A proximité immédiate de la place du marché dont la rénovation sera engagée en 2025 les travaux de création de la gare routière (accueil des 14 bus scolaires) seront engagés cet été pour améliorer la sécurité des collégiens et des lycéens. **Cet espace d'un hectare et demi constituera le poumon vert du centre ville** en liaison directe avec le parc urbain (10 hectares) au sein d'une nature préservée.

La réouverture du ruisseau paysager (comblé au 19^{ème} siècle) permettra d'éviter la construction d'un ouvrage en béton de rétention des eaux de 1 200 m³ dont le coût était exorbitant. **Ce nouvel aménagement crée des espaces de promenade et de détente en Centre-ville.**

Le manque de médecins, de dentistes, de professionnels de santé, conduit la ville d'Héricourt à soutenir l'arrivée de nouveaux praticiens.

Aidés par la ville d'Héricourt un médecin s'est installé, et un second, la remplaçante du Docteur Brun, s'installera à Héricourt à compter du 1^{er} janvier 2025. Deux étudiants en formation, l'un en 7^{ème} année et l'autre en 5^{ème} année, boursiers de la Commune, renforceront nos effectifs de médecins généralistes. Vous découvrirez dans ce numéro les actions conduites pour encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé : kinésithérapeutes, infirmiers(es), orthoptiste, podologue. Le nouvel espace de bien-être médical a été implanté dans les espaces de l'ex-Super U. Par ailleurs, la ville a favorisé la création d'une maison d'accueil des étudiants (3 chambres) en Centre-ville.



Saluons également la création de la Communauté Professionnelle du Territoire de Santé (CPTS), présidée par Laurent VADOT, qui rassemble tous les praticiens libéraux du Pays d'Héricourt et qui est située au 31, rue du Général de Gaulle.

Enfin je veux souligner les réalisations de la Communauté de Communes qui a lancé les travaux de rénovation énergétique de la Médiathèque et désigné le cabinet Serge Roux (Besançon) pour la construction du siège communautaire sur l'ex Dia. Les travaux de construction du Centre Régional des Arts du Cirque à ECHENANS ont également démarré.

A l'approche de l'été, les animations estivales seront nombreuses : tout d'abord les Terrasses de l'été, le Bal Folk à la Cavalerie ainsi que le concert tribute à Elton John le 27 septembre.

Bel été à toutes et tous.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt
Président de la Communauté
de Communes du Pays d'Héricourt

Bien cordialement
Burkhalter

Directeur de la publication : Fernand BURKHALTER

Délégué à la Communication CPPH : Vice-président Luc BOULLEE Maire de Verlans.

Les articles sont rédigés en collaboration avec les Conseillers de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, les conseillers de la Ville d'Héricourt, les Maires des Villages, ainsi que de l'ensemble des personnels des Services Intercommunaux de la CCPH et des personnels des Services Communaux de la Ville d'Héricourt et des villages.

Conception, photographies et publicité : Frédéric LOCH

Crédits photos : Frédéric LOCH - Jean-Louis DANNER - Sophie PFAUWADEL - Guy PETEY

Impression : Imprimerie Estimprim Montbéliard / Dépôt légal : JUIN 2024

VOIRIE COMMUNALE, LA SÉCURITÉ DES USAGERS EST UNE PRIORITÉ.

La part la plus importante du budget communal est consacrée à l'entretien de la voirie. 1 150 000 €uros seront investis cette année.

L'entreprise EUROVIA est mandatée pour réaliser la totalité de ces travaux dans le cadre d'un marché à bon de commande pour la période 2023 – 2025.

Les travaux conduits durant l'exercice 2024 concernent des rues, des trottoirs et autres traitements de surfaces. Nous vous livrons ci-dessous, faute de place,

une liste non exhaustive des rues qui ont été retenues cette année pour ces travaux d'entretien.



Allée des Champs Elysées



Rue lotissement Mougnot



Cheminement de la Roseraie



Impasse des Sources



Parking de la Cavalerie



Parking Marcel Cerdan



Rue Hector Berlioz



Rue de Strasbourg



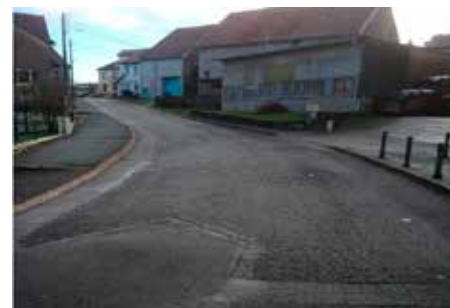
Rue Nicolas Condorcet



Rue de Byans (TAVEY)



Rue de la Charbonniere (TAVEY)



Rue de l'Ecole (TAVEY)



Stade Mougnot piste PR



Rue de Thann



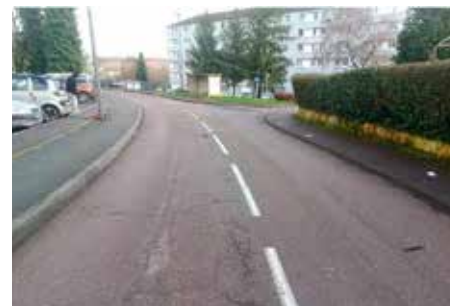
Rue des Cités Dolfuss



Rue des Cytises



Rue du Petit Château



Rue Léon Blum



Rue Paul Vinot)



Rue Renard



Rue Saint Saens

AFFOUAGE 2024 - 2025.

Sont admises au partage de l'affouage les personnes ayant domicile fixe et réel dans les communes d'Héricourt, de Tavey ou de Bussurel (exclusion des résidences secondaires), à raison d'un lot par foyer, et pouvant attester avoir un système de chauffage au bois. L'affouage sera constitué de bois de chauffage dont les quotités attribuées aux affouagistes resteront dans les limites acceptables de satisfaction des besoins domestiques.

Selon délibération 083/2017 du 2 octobre 2017, cette quotité est arrêtée annuellement par le maire après

avis de la Commission des forêts. La redevance sera calculée au prix unitaire du stère (pour information, 2023/2024 = 8.00 € ttc /stère) multiplié par le nombre de stères réellement fabriqués. Les personnes bénéficiaires des minima sociaux pourront se voir allouer gratuitement l'équivalent de 10 stères de bois maximum sur la quantité qu'elles auront façonnée (sous réserve qu'elles produisent une attestation, un certificat de non imposition à l'impôt sur le revenu et qu'elles ne disposent pas d'autres ressources).

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie ou sur le site internet www.hericourt.com du 1^{er} juin au 15 octobre 2024.

Calendrier 2024/2025 :

- Dépôt des inscriptions : du 1^{er} juin au 15 octobre 2024
- Tirage au sort : décembre 2024 / janvier 2025
- Façonnage terminé avant le 15 avril 2025
- Débardage : avant le 31 août 2025.
- Façonnage terminé avant le 15 avril 2024
- Débardage : avant le 31 août 2024.

FAUBOURG DE BELFORT, LE RENOUVEAU.

Débutée le 17 juillet 2023, la première tranche de travaux d'aménagement du faubourg de Belfort est terminée. Un espace public embelli, des déplacements sécurisés pour les piétons et les cyclistes.



Comprise entre le giratoire du Leclerc et l'avenue Léon Blum, la première tranche de travaux de renouvellement du faubourg de Belfort a consisté en la reprise des réseaux, la réfection de la voirie, la plantation et la structuration d'espaces verts.

UNE VOIE FONCTIONNELLE ET SÉCURISÉE.

Cette première phase de travaux s'est conclue au début du printemps avec la pose des enrobés pour les trottoirs et

des deux pistes cyclables, les différents marquages au sol et le renouvellement de l'éclairage public. Ces travaux de finition concrétisent un programme important de fiabilisation des différents réseaux et de modernisation de la voirie. Désormais, de jour comme de nuit, piétons et cyclistes pourront se déplacer sur ce secteur avec facilité et en toute sécurité.

UN ESPACE VÉGÉTALISÉ.

Dix aulnes de six mètres de hauteur

ont été plantés dans des fosses à arbre par l'entreprise Technovert SARL de Valentigney dans le Doubs. Ces arbres sont alignés sur un seul côté de la voie, ils agrémentent et embellissent l'entrée de ville côté Belfort. Aussi, six ormes ont été plantés sur des points remarquables, notamment en face de la boulangerie et à proximité de l'entrée du Leclerc. 1 200 m² de surface ont été semés de graminées et toutes les noues ont été ensemencées.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 1 898 102 € HT, subventionné à 55 % par l'Etat, le Département de la Haute-Saône, l'Agence de l'Eau et le FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional). La deuxième tranche de travaux sera prochainement programmée, elle concernera le segment, d'une longueur de 550 mètres, compris entre l'avenue Léon Blum et la salle Wissang.

DES ÉCOLES SÉCURISÉES.

La sécurité des écoles publiques maternelles et primaires de la commune d'Héricourt est une priorité. Un programme de travaux pour la période 2024 / 2030 est en cours de planification



Ce programme vise à empêcher les intrusions malveillantes, empêcher les fugues des enfants et avertir au plus vite les forces de l'ordre en cas d'incident. Il se décline suivant trois thématiques distinctes.

1. SÉCURISATION DES ABORDS DES ÉCOLES.

En 2022, les abords du groupe scolaire Eugène Grandjean ont été traités avec la piétonisation de la rue Marcel et Juliette Elion et la création d'un parking faubourg de Montbéliard. Les prochaines actions pour sécuriser les abords des écoles seront les suivantes : vidéoprotection ; partenariat renforcé avec la Police avec présence ponctuelle ; renforcement du contrôle lors de la

montée et de la descente des bus scolaires, présence maintenue d'un agent communal pour surveiller les traversées piétonnières dangereuses.

2. SÉCURISATION DES CLÔTURES ET DES ENTRÉES DES ÉCOLES.

Des aménagements seront réalisés suivant les écoles pour filtrer les entrées et éviter les fugues des élèves. Tous les portails seront sécurisés avec une commande à distance, un système visiophone, une gâche électrique et une fermeture automatique de l'accès après passage. Les clôtures seront progressivement remplacées autour de chaque établissement avec une hauteur supérieure ou égale à 1,80m. Des haies seront plantées et des

lames d'occultation seront installées. Un système de contrôle d'accès avec badge électronique empêchera les entrées en dehors des temps scolaires...

3. SÉCURISATION DE L'INTÉRIEUR DES ÉCOLES (COUR ET BÂTIMENT).

En fonction du résultat des diagnostics et des faisabilités, la sécurisation des lieux de mise à l'abri dans l'école, (2 à 4 lieux par école), seront répertoriés afin de servir de repli en cas d'intrusion ou de risque majeur nécessitant le confinement. Ces lieux disposeront : d'un kit de survie (trousse de secours, talkie-walkie, provisions, eau...) de portes avec verrouillage depuis l'intérieur et occultation des surfaces vitrées.

Un diagnostic sera réalisé dans toutes les écoles maternelles et primaires de la Commune. Puis un plan de mise en œuvre sera élaboré rapidement pour chacune. Certaines actions seront conduites en 2024 et d'autres plus coûteuses, et nécessitant plusieurs investissements distincts s'étaleront de 2024 à 2030.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE GABRIELLE PARIS.

L'école maternelle Gabrielle Paris fera prochainement l'objet d'un programme de travaux de mise en conformité énergétique. Des économies et davantage de confort pour les élèves et les enseignants.



Ecole Maternelle Gabrielle Paris

Un audit énergétique complet a été réalisé en 2023 par le bureau d'études JBI de Valentigney et a conduit aux préconisations ci-dessous :

- Remplacement des menuiseries extérieures dans les zones de circulation, les sanitaires et la salle de motricité.
- Isolation intérieure de l'école, de la salle de motricité et des deux logements attenants.
- Isolation extérieure des deux logements attenants.
- Isolation des combles.

- Mise en place d'un nouveau circuit hydraulique dans l'école et calorifugeage de ce même réseau dans la sous-station thermique.

- Mise en place d'une VMC double flux pour la zone école.
- Remplacement des systèmes d'éclairage

UNE DIMINUTION DE 78,6 % DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

Ces travaux d'isolation à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment diminueront

significativement la consommation énergétique et ils permettront d'atteindre le niveau « Performance Rénovation » et un gain énergétique de l'ordre de 78,6 %.

A titre indicatif, l'économie sur la consommation énergétique après travaux serait d'environ 6 250 euros annuellement.

Le passage entre les deux parties du bâtiment sera réaménagé pour le confort des enfants et un nouveau local technique y sera implanté.

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
TRAVAUX	382 000 €	ETAT, DSIL, FONDS VERTS	176 000 € (40 %)
MAITRISE D'OEUVRE	53 900 €	CONSEIL REGIONAL	132 000 € (30 %)
IMPRÉVUS	4 100 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	30 000 € (6,82 %)
TOTAL	440 000 €	VILLE HÉRICOURT	102 000 € (23,18 %)
		TOTAL	440 000 €

HÉRICOURT, UNE VILLE CYCLISTE.

La commune d'Héricourt poursuit ses aménagements pour développer son réseau de pistes cyclables sur l'ensemble de son territoire. Un programme écologique ambitieux au service des habitants.



Piste cyclable de la voie du TRAM

Validé au mois de mai 2022 la mise en place du réseau de pistes cyclables progresse à bon rythme. Ce réseau repose sur une dorsale structurante qui traverse la ville d'Ouest en Est. Cette dorsale débute à hauteur du groupe scolaire Eugène Grandjean, passe derrière le bassin d'apprentissage de la natation scolaire et enjambe la Lizaine au moyen d'une passerelle pour rejoindre la rue des Prés.

UN RÉSEAU STRUCTURÉ QUI SE DÉVELOPPE.

A l'occasion des travaux de réfection de la voirie et des réseaux rue des Polognes, il a été décidé de modifier la circulation des voitures à un seul sens et de la création de deux bandes cyclables le long de la chaussée afin de raccorder la dorsale depuis l'école Eugène Grandjean à l'école intercommunale de musique. Durant l'année 2023, 1 320 mètres de piste cyclables ont été créés faubourg de Belfort lors des travaux de requalification. Cette piste, dans les deux sens de la circulation

prolonge le segment en provenance de Brevilliers. Aussi, la même année une piste en site propre depuis le rond point du Chemin Vert jusqu'aux abords du collège Pierre et Marie a été réalisée, elle complète la bande cyclable déjà existante le long de la route en direction de Luze et se raccorde au réseau aménagé par la CCPH en direction de Couthenans. En 2024, la dorsale sera prolongée en direction du Lycée Louis Aragon, du parc urbain de la Lizaine et de la future gare routière.

De nouveaux aménagements sont programmés en 2024 et 2025 afin de poursuivre et favoriser le développement de la pratique du vélo :

- **Prolongement de la dorsale jusqu'à la rue Jean Jaurès via le gymnase Marcel Cerdan, le Lycée Louis Aragon et la future gare routière.**
- **Poursuite des travaux Léon Jouhaux jusqu'au centre-ville.**
- **Création d'une piste dans les plaines de la Lizaine (Bussurel) pour rejoindre le réseau Pays de Montbéliard Agglomération**

BUDGET COMMUNAL 2024

A. PRIORITÉ PRINCIPALE DE LA MUNICIPALITÉ, LES TAUX D'IMPOSITION FIXÉS PAR LA COMMUNE N'AUGMENTENT PAS POUR LA TREIZIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE.

Le budget 2024 est construit avec la volonté d'optimiser les dépenses courantes afin de limiter la pression fiscale sur les contribuables. Le recensement fait état de 10 775 habitants au 1^{er} janvier 2024. Héricourt maintient sa population et confirme sa place de deuxième ville de la Haute-Saône.

B. UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT QUI SE POURSUIT POUR DES OBJECTIFS AMBITIEUX.

Le programme d'investissement intègre plusieurs dispositifs nationaux : Plan de relance ; Le contrat de Relance et de Transition Ecologiques (CRTE) ; Petites Villes de demain... Ce programme se décline autour des thématiques suivantes : réhabilitation du fort du Mont-Vaudois (93 000 € HT) ; liaison cycliste en direction de Montbéliard (150 000 € HT) ; aménagements cyclables intra muros (800 000 € HT) ; aménagement de la gare routière (1 623 000 € HT) ; restructuration de l'école maternelle Gabrielle Paris (550 000 € HT) ; entretien annuel de la voirie (1000 000 € HT).

C. DES PROJETS STRUCTURANTS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR.

1. Une ville plus belle, plus qualitative, plus sécurisée et plus végétalisée.

Remodelage et requalification esthétique et urbaine de la place du marché, des espaces du DIA et des espaces de l'ex-usine PACKMAT transférée courant mars aux GUINNOTTES 2. A l'issue du concours d'urbanisme, le programme sur cet espace a été confirmé comme suit :

- Implantation d'une gare routière sur l'espace libéré par l'ex-usine PACKMAT (2024)
- Création à cet endroit de la portion de la dorsale cyclable du centre-ville (2024)
- Requalification de la place du marché (2025)
- Implantation du siège de la CCPH et d'un grand Service Public Industriel et Commercial (40 emplois) sur les espaces du DIA (2025)

2. Développer les pratiques culturelles pour renforcer l'attractivité urbaine.

Le dynamisme de l'école de musique, de la médiathèque nous conduit à compléter l'offre

culturelle avec la création de 3 nouveaux équipements culturels majeurs à vocation métropolitaine et régionale :

- Le premier d'entre eux : le cinéma multiplexe (5 salles) porté par un promoteur privé avec la mise en place d'un projet culturel local pour le cinéma scolaire (recrutement d'un animateur pour l'éducation à l'image)
- La construction d'un centre de formation des arts du cirque à vocation régionale construit par la CCPH avec un conventionnement avec l'Odysée du Cirque et la Région Franche-Comté (travaux en 2024 / 2025)
- Le CATERING CAFE constituera le 3^{ème} pôle des musiques actuelles métropolitaines construit par la CCPH et complétera l'offre du MOLOCO à Audincourt et la Poudrière à Belfort.

3. Poursuivre la transition écologique.

Engagée depuis près de 30 ans, la sobriété foncière se poursuit. En 2008, la Ville a acquis l'espace écologique de Clos du Breuil et protégé la zone humide du Moulin à Bussurel (2 hectares). En 2018, acquisition de 8 hectares supplémentaires à l'arrière du lycée et protection de 7 hectares supplémentaires sur les rives sud de la Lizaine à proximité de la future piste cyclable.

a) Protection des zones humides.

La Ville a identifié 118 hectares de zone humide pour les protéger de toute urbanisation. Ce mouvement sera poursuivi dans le cadre de l'élaboration du PLUi pour réduire les zones urbaines les plus sensibles et les protéger : 80 ares ne seront pas urbanisés rue Gaulier pour créer un îlot de fraîcheur supplémentaire en centre-ville. 1 hectare 50 seront déclassés à Bussurel ainsi que près de 80 ares à proximité de la station d'épuration.

b) Protection de la forêt

20 hectares de forêt seront régénérés à Bussurel. La Ville accroît son patrimoine forestier grâce à l'acquisition de 3 hectares de forêt privée à Tavey et Héricourt. La Ville a protégé la forêt du Mont Vaudois en la classant au régime forestier.

c) Rénovation énergétique.

Rénovation énergétique de la maternelle Gabrielle Paris. Poursuite des études pour la chaufferie bois au quartier des Chenevières (équivalent de 700 logements). Renaturation de la friche industrielle

(ancien site PACKMAT) sur près d'un hectare dans le centre-ville. Achèvement de la restructuration des espaces urbains à proximité d'Hermès et de la Halle sportive du Champ de Foire par l'acquisition de la propriété Wagner (2500 m²).

4. Consolider Héricourt en tant que ville centre.

Le développement économique se déploie majoritairement à Héricourt sur le pôle économique régional des Guinottes qui compte, à ce jour, 750 emplois. Accueil en 2024 de 2 ou 3 entreprises industrielles supplémentaires. LA CCPH poursuivra les acquisitions foncières sur la zone de Luze et s'engage avec le Pôle Métropolitain à l'émergence de 3 zones de grande capacité (type gigafactory) à Belfort (Denney), Montbéliard (Villars sous Ecot) ou Héricourt (Champey). Les actifs immobiliers de la CCPH et de la ville centre constituent un atout pour ce développement. Ils sont évalués à 6 ou 7 millions d'euros avec notamment, pour la Ville, Royal Canin, APA sur la zone du Mont-Vaudois, ENGIE rue de la Tuilerie. Construction d'un hôtel d'entreprises pour 10 artisans sur la friche du Moulin par Action 70.

5. Poursuivre le développement de l'habitat.

Le développement de l'habitat s'inscrit depuis de longues années dans la sobriété foncière. 1000 logements ont été construits sur des friches industrielles et militaires, et de nombreux équipements publics importants y ont été construits : Lycée aragon, Halle Cerdan, Dojo, Poste, commissariat, MASPA... Grâce à une densité urbaine de 70 logements à l'hectare, près de 100 hectares de terre agricole ont été préservés.

Plusieurs dossiers d'envergure sont en cours de réalisation :

- Mise en place du PLUi engagé depuis 2015 devrait aboutir d'ici la fin de l'année
- Poursuite de l'étude de rénovation de l'habitat sur le centre-ville (OPAH-RU)
- Extension de l'habitat pour les jeunes couples à Saint Valbert (4 lotissements engagés pour 130 pavillons) et la Craie 2 et 3
- 8 logements locatifs rue Jean Jaurès
- Rénovation énergétique de 70 logements sociaux (52 logements rue Gaulier et 18 aux Chenevières).

6. Soutenir les acteurs de la Santé.

Poursuivre les aides en direction des professionnels de la santé.

En premier lieu des soutiens accordés à la formation universitaire de 3 médecins. Politique de soutien,

désormais amplifiée dès 2024 par d'autres initiatives :

- Le soutien à l'installation d'une infirmière
 - Le soutien à l'installation de deux kinésithérapeutes
 - Le soutien financier apporté à la Maison de Santé Jenny dont l'avenir est conforté par l'accueil d'un poste et demi de médecin
 - Le soutien apporté à l'installation d'une orthoptiste
- Enfin, nous avons encouragé la constitution d'une CPTS pour permettre de renforcer, dès 2024, la prévention et les actions en matière de santé par une meilleure coordination des professions de santé. Dans ce cadre, la mise en place d'une maison des stagiaires permettra d'accueillir des étudiants médecins ou dans les professions de la santé.

7. Poursuivre le déploiement du réseau de pistes cyclables.

Le réseau de pistes cyclables s'est développé en 2023 avec plusieurs réalisations :

- La piste le long de la rue Pierre et Marie Curie en direction du collège
- La piste en site propre de part et d'autre du Faubourg de Belfort
- La piste sur la rue des Polognes pour rejoindre l'Ecole de Musique

En 2024, les projets se poursuivront avec : la poursuite de la dorsale à l'arrière du lycée vers la gare SNCF, la jonction vers Bussurel et Montbéliard et l'aménagement du secteur Packmat.

8. Sécuriser les écoles.

Mise en œuvre d'un plan de sécurisation des écoles primaires et maternelles qui comprend principalement :

- Une amélioration de la gestion des entrées / sorties dans les écoles
- Un renforcement de la vidéosurveillance aux abords des écoles
- Le contrôle et la modernisation des systèmes d'alarme
- La sécurisation des clôtures et des abords immédiats des écoles

Ce plan s'inscrit sur la période 2024 - 2030 et concernera, en priorité l'école Borey et l'école Ploye.

9. Soutenir les associations sportives et culturelles pour maintenir le dynamisme associatif de la Cité.

- Versement de subventions
- Mise à disposition gratuite des équipements sportifs (gymnase, terrain de sport) ou culturels
- Soutien au fonctionnement courant, aux déplacements, à l'organisation des manifestations...

REVITALISER LE CENTRE-VILLE ET RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE.

Fernand Burkhalter, Maire d'Héricourt, et Eric Houlley, vice-Président de la Région Bourgogne Franche Comté représentant de Marie-Guite Dufay, ont signé mardi 30 janvier 2024 la convention « Centralités Rurales en Région ». Des moyens importants pour renforcer la cohésion territoriale.



Les petites villes centres comme Héricourt, sont au cœur de la politique de cohésion territoriale portée par la Région Bourgogne Franche-Comté. Avec leurs services, leurs équipements, les petites villes centres constituent des points d'ancrage qui organisent de vastes territoires. La Région Bourgogne Franche-Comté avec la convention « Centralités Rurales en Région » entend aider ces petites villes à satisfaire aux besoins de leurs habitants qui bien souvent ont un revenu moyen plus faible que la

moyenne nationale. Avec ce dispositif la Région Bourgogne Franche-Comté agit pour donner plus à ceux qui ont moins.

UN OUTIL DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DES VILLES CENTRES.

Dans le cadre de la convention « Centralités Rurales en Région » la Région Bourgogne Franche-Comté accompagne la ville d'Héricourt dans ses projets pour :

- renforcer et maintenir les services,
- redynamiser son centre-ville,

- animer le Pays d'Héricourt,
- lutter contre le sentiment d'abandon.

La Commune d'Héricourt a mis en place une stratégie de revitalisation de son centre-ville. Dans ce sens elle a élaboré un projet articulé autour de cinq axes afin de maintenir l'offre de services et le cadre de vie de sa population :

- réaménager le cœur historique d'Héricourt,
- reconquérir les friches industrielles et commerciales,
- réhabiliter les logements vacants et vétustes du centre-ville,
- renforcer l'attractivité et la dynamique commerciale du centre-ville,
- intégrer les enjeux écologiques à l'ensemble des projets

LA CONVENTION «CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION»

Cette convention signée le 30 janvier 2024 en Mairie d'Héricourt a permis le financement des projets suivants :

- la gare routière, 250 000 euros versés par la Région Bourgogne Franche-Comté,
- aménagement faubourg de Belfort, 250 000 euros versés par la Région Bourgogne Franche-Comté,
- renaturation de l'ancien site Packmat, 417 883 euros versés par la Région Bourgogne Franche-Comté.

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITOIRES EN ACTION

Le 16 mai 2024 à Montbéliard, Fernand Burkhalter, (Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, Président du Pôle Métropolitain), Charles Demouge, (Président Pays Montbéliard Agglomération), Damien Meslot, (Président du Gand Belfort), Jean-Luc Anderhueber, (Président CC des Vosges du Sud), et Christian Pagot, (Président de la CC Sud Territoire) ont signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté, représentée par Eric Houlley, (vice-Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté) le Contrat Territoires en Action . Ce contrat mobilise 450 000 euros pour le cinéma d'Echenans-Héricourt, dans le cadre du volet métropolitain, et près de 1 million d'euros pour le volet local : construction aménagements paysagers et espace de promenade, requalification de la friche industrielle de la Tuilerie et création d'un village d'entreprises, création d'un pôle périscolaire à Echenans, création d'un pôle éducatif porté par les communes d'Echenans et Mandrevillars.

ORCHESTRE À L'ÉCOLE, UN PROJET MUSICAL ET PÉDAGOGIQUE.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, les élèves de la classe de CE2 du groupe scolaire Robert Ploye au quartier des Chenevières ont intégré pour trois années le dispositif « l'orchestre à l'école ». Un projet ambitieux pour des enfants épanouis.



Les élèves de la classe de CE2 du groupe scolaire Robert Ploye

L'orchestre à l'école vise à initier à la pratique musicale les enfants qui y ont difficilement accès. Au rythme de deux heures par semaine et grâce à une pédagogie adaptée les élèves progressent et atteignent rapidement un niveau musical de qualité.

UNE CLASSE, UN ORCHESTRE.

Les enfants utilisent un répertoire spécialement créé pour eux ce qui leur permet dès le début des cours d'évoluer en formation orchestrale tout en apprenant en parallèle à lire la

musique et à maîtriser une technique instrumentale.

UN PARTENARIAT TERRITORIAL.

L'orchestre à l'école est un projet de territoire qui est basé sur un partenariat entre le groupe scolaire Robert Ploye des Chenevières, l'école de musique intercommunale et la commune d'Héricourt. Les professeurs des écoles travaillent de concert avec les professeurs de l'école de musique. La commune d'Héricourt a investi 15 000 euros pour l'achat

d'instruments. Depuis sa création en 1999, le dispositif « l'orchestre à l'école » a profité à plus de 150 000 élèves en France. Ce dispositif permet aux enfants d'apprendre aux enfants la musique et à jouer d'un instrument mais aussi de s'écouter les uns et les autres, à se concentrer, à faire preuve de rigueur et de discipline. L'expérience a montré que la pratique musicale influait positivement sur la vie scolaire des enfants et favorisait leur développement personnel.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024-2025

POUR TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION EN MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE, IL CONVIENT DE VOUS PRÉSENTER EN MAIRIE D'HERICOURT AVANT LE 5 JUILLET 2024.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION, IL CONVIENDRA DE CONTACTER LE SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES AU 03 84 46 88 15.

BIEN-ÊTRE MÉDICAL, ECOUTER VOIR, ET DEUX DENTISTES S'INSTALLENT À L'ESPACE SANTÉ

L'enseigne spécialisée dans la vente et la location de matériel médico chirurgical s'est implantée à l'Espace-santé rue Edgard Faure (ancien Super-U). Une solution pour améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie.



Personnels et Interieur des locaux de «BIEN-ÊTRE MÉDICAL»

Bien-être Médical est une filiale de la Mutualité française, après Vesoul et Besançon, l'enseigne s'installe à Héricourt. Elle propose à des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, ainsi qu'à d'autres clients du matériel adapté à certains besoins spécifiques mais aussi une assistance technique et des conseils pour aménager les différents espaces de vie : domicile, lieu de travail, sanitaires...

UNE SURFACE DE VENTE DE 200 M².

Le nouveau magasin est installé dans une cellule de 200 m². Cinq personnes participent au fonctionnement de la structure pour assurer la vente, le conseil et le service après-vente. L'enseigne propose à sa clientèle différents matériels : matériel médical (fauteuil, déambulateur...) du mobilier ergonomique, des produits

de confort comme des accessoires de douche, des chaises de toilette, bref des produits qui peuvent aussi être utilisés par des personnes autonomes. Tous les produits pour les personnes en perte d'autonomie sont proposés avec avis et recommandation d'un professionnel de santé, les services de soins et les proches aidants.

Bien-être Médical a pour mission de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. L'enseigne propose du matériel, des aides techniques et des conseils.

**Bien-être Médical : 8 rue Edgar Faure - 70400 Héricourt - Tél. 03 84 95 95 14
Courriel : bem.hericourt@mutualite70.fr**

UN NOUVEAU CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE RUE LÉON JOUHAUX

Lucine Vienot et Océane di Cristo ont choisi de s'installer en cabinet à Héricourt.
Une excellente nouvelle pour les habitants de notre ville et de ses environs.



Lucine Vienot et Océane di Cristo en compagnie d'un jeune patient.

La création de leur cabinet a nécessité d'importants travaux d'aménagement dans un local de 90 m² qu'elles louent actuellement 1 250 euros par mois. Pour cette installation, elles ont toutes deux bénéficié d'un accompagnement individuel de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, d'un montant de 20 000 euros pour Océane di Cristo et 15 000 euros pour Lucine Vienot, cette dernière ayant déjà perçu 5 000 euros pour une précédente installation.

Afin de compléter cet accompagnement la commune d'Héricourt qui soutient toutes les initiatives en faveur de la santé a décidé de leur attribuer une aide d'un montant de 1 000 euros chacune.

DEUX PARCOURS IDENTIQUES :

Lucine et Océane ont suivi le même cursus, après une année à la faculté de médecine à Besançon elles ont rejoint l'institut de formation en Masso-Kinésithérapie de Montbéliard où

durant quatre années elles ont appris leur métier.

Diplômées elles ont décidé de s'associer pour créer un cabinet à Héricourt où elles exercent depuis le mois de septembre 2023. Toutes deux ont un domaine de prédilection, Lucine s'occupe des enfants et Océane est spécialisée dans la kiné respiratoire. Toutes deux sont adhérentes à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) d'Héricourt.

Cabinet de kinésithérapie – Lucine Vienot et Océane di Cristo
8 avenue Léon Jouhaux – 70400 Héricourt – tel. 03 63 91 15 10
Courriel : dicristovienot.kine70@gmail.com
Ouvert du lundi au jeudi sur rendez-vous.

PAULINE POUTHIER ET VINCENT GLATIGNY S'INSTALLENT À L'ESPACE SANTÉ.

La Ville d'Héricourt poursuit ses efforts pour lutter contre la désertification médicale. L'installation de professionnels de santé sur son territoire est une priorité. Les arrivées de Pauline Pouthier et de Vincent Glatigny confortent cette politique volontariste.



Pauline Pouthier et Vincent Glatigny

Pauline Pouthier et Vincent Glatigny se sont installés en tant qu'infirmiers libéraux au début du mois de mars 2024 au nouvel Espace de Santé situé sur l'ancien site du Super U, rue Edgar Faure. Pauline Pouthier a effectué pour rendre

son local fonctionnel des aménagements intérieurs qui ont nécessité 30 000 €uros de travaux.

UNE AIDE DE 5 040 €UROS.

Afin de soutenir Pauline Pouthier dans son projet, la Commune d'Héricourt a décidé de lui verser une aide financière dans le cadre de sa politique volontariste en direction des professions médicales et de santé.

Le montant total de cette aide s'élève à 5 040 €uros. Cette somme lui sera versée en douze mensualités soit 420 €uros, sous réserve que Pauline Pouthier exerce à Héricourt durant la période de cette aide.

Renseignement :

Cabinet Infirmier – Soins infirmier à domicile ou au cabinet sur rendez-vous

Pauline POUTHIER & Vincent GLATIGNY

8, rue Edgar Faure – 70400 Héricourt

Tél. 06 69 67 62 89 – Courriel : infirmier.tassigny.com

UN NOUVEAU PODOLOGUE PÉDICURE À HÉRICOURT.

Christophe Mobili a ouvert son cabinet de pédicure podologie à Héricourt au 7, rue Jules Verne, dans le même bâtiment que l'entreprise de fabrication d'escaliers design « BCD Sarl ». Un nouveau spécialiste de santé au service des habitants.

Christophe Mobili traite toutes les affections épidermiques et unguéales du pied, cor, durillon, ongle incarné... Au besoin de ses patients, il fabrique sur mesure des semelles orthopédiques.

UN LOCAL, DEUX PIÈCES SPÉCIALISÉES POUR DES SOINS DE QUALITÉ.

Son local compte deux pièces distinctes. Dans une première pièce, son bureau qui comprend tout le matériel nécessaire pour dresser un premier diagnostic, des appareils modernes à la pointe de la technologie comme par exemple sa plateforme de force qui lui permet d'analyser les différents point d'appui du patient.

Dans une seconde pièce, son atelier de fabrication où il confectionne sur mesure des semelles orthopédiques adaptées aux pathologies des patients, (enfants, adultes personnes âgées, sportifs) pieds plats, pieds creux, hallux valgus, problèmes lombaires, prothèse de genoux...

Christophe Mobili peut dispenser des soins à domicile, mais uniquement pour des personnes qui ont des difficultés à se déplacer.



Christophe Mobili

Renseignement :

Christophe Mobili – Pédicure Podologue

ZI du Mont-Vaudois – 7, rue Jules Verne – 70400 Héricourt

Tél. 03 84 21 78 59

UNE MAISON POUR ACCUEILLIR LES STAGIAIRES DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

Située 6 rue de Lattre de Tassigny dans un logement d'Habitat 70, la Maison des Stagiaires est destinée aux étudiants en santé. Opérationnelle depuis ce printemps cette nouvelle structure vise à fidéliser les futurs professionnels de la santé dans notre territoire.



Inauguration de la Maison des Stagiaires le mardi 05 mars 2024 au 6 rue de Lattre de Tassigny

La Maison des stagiaires est un dispositif soutenu par le Département de la Haute-Saône qui assure le paiement du loyer via une subvention, par la Commune d'Héricourt qui a pris à sa charge l'achat du mobilier et par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Héricourt présidée par Laurent Vadot, kinésithérapeute.

La Maison des Stagiaires de la santé

a été implantée dans un logement d'Habitat 70, office public de l'habitat du département de la Haute-Saône. Cette structure comprend trois chambres individuelles, un lieu de vie commun, et toutes les commodités nécessaires à la vie courante.

FIDÉLISER POUR RENFORCER NOTRE TERRITOIRE DE SANTÉ.

Ce logement en cœur de ville permet aux étudiants d'être proches de leurs

lieux de stages comme par exemple le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Bretegnier, mais aussi d'accéder rapidement à la gare SNCF et bientôt la future gare routière. La maison des stagiaires permet aux étudiants de faire des économies mais surtout de bénéficier de bonnes conditions de logement et se sentir à l'aise.

Les étudiants en santé qui souhaitent effectuer des stages à Héricourt peuvent prendre contact avec la CPTS du Pays d'Héricourt en se rendant à leur permanence au 31 rue du Général de Gaulle à Héricourt ou au numéro suivant : 07 64 41 77 17.

NAISSANCES

- HAMADA Ali-Medine le 10/10/2023
- KADIC Myriame, le 12/10/2023
- DECORPS Charlie, le 20/10/2023
- ACHOUR Ilhem le 22/10/2023
- DOUMER Lowenn, le 30/10/2023
- MAIRE Charly, le 02/11/2023
- WEHRLIN Gabriel, le 08/11/2023
- BARBAT DANNER Lola, le 26/11/2023
- LAMARRE Ambre, le 26/11/2023
- DEPERNE Lucie le 28/11/2023
- ATTARD + 02/12/2023
- HENRIET Enara, le 06/12/2023
- GIANOLI Alléandro, le 21/12/2023
- ASSIL Salah le 21/12/2023
- POLINARI Max le 26/12/2023
- GROSJEAN Maëlysa, le 27/12/2023
- GROSJEAN Manoaë, le 27/12/2023
- JOVANOVIC Deyan le 28/12/2023
- MARCONI Olympe, le 08/01/2024
- MARCONI Céleste, le 08/01/2024
- CHAUMONNOT Cataleya, le 29/01/2024
- COURVOISIER Elyana, le 30/01/2024
- BOUTIKAR Sajed, le 31/01/2024
- BARBIER Roland, le 16/02/2024
- GIGLEUX Soën le 19/02/2024
- KUBICKI Camille, le 19/02/2024
- KASSRIOUI Soheil, le 22/02/2024
- CASSILINGOM Rubens, le 24/02/2024
- CHRISTOPHE Côme le 09/03/2024
- POCHARD EUVRARD Emma le 02/04/2024
- PERIGAL Hailie, le 03/04/2024
- HAMBLI MOULLAN Haroon, le 04/04/2024

- CHEIKH BEN KADDOUR ERB Ezzio le 14/04/2024
- GRETH Mathilde le 18/04/2024

MARIAGES

- PARDONIPADE Jean-Elie, et LARTIN Laurence, le 28/10/2023
- BURKHALTER Marc, et GALLOTTE Maryline, le 03/11/2023
- EL HOUSNI Chiaa, et LAOUEJ Noheila, le 04/11/2023
- KOLAT Tunahan, et YALTIN Elif, le 25/11/2023
- BARLOGIS Alexandre, et BESANCENEZ Justine, le 02/12/2023
- TASYUREK Mehmet, et TASCI Büsra, le 09/12/2023
- DESCHAZEUX Claude, et LIZANA Hortense, le 23/12/2023
- HOUKKAD Abderahim, et CHAOUI Ilham, le 27/01/2024
- BENDIDA Marouane, et NELSON Éva, le 03/02/2024
- KOFFLER Benjamin, et MONNIER Fanny, le 17/02/2024
- HARPON Mathys, et EL MAHMOUDI Alia, le 02/03/2024
- BARTHELEMY Jimmy, et SABBAGH - Hélène, le 02/03/2024
- ZENATERI Selim, et EL AMRI Sofia, le 02/03/2024

DECES

- LOPEZ Clara, Françoise, née AFFIGLIATI le 23/04/2023
- CANTOS Patrick, Emmanuel le 21/09/2023
- ALBRECHT Thierry, le 26/09/2023
- PAYET Michel, le 28/09/2023
- BRULÉ Bernadette, le 03/10/2023
- DUMORTIER Monique, le 04/10/2023
- BÜHLER Jean-William, le 13/10/2023
- PÉLISSARD Denis, le 13/10/2023
- PARMENTELOT Fabienne, le 14/10/2023
- ANDRÉ Joseph, le 17/10/2023
- BEHRA Claude, le 17/10/2023
- RÉBERT Marcel, le 17/10/2023
- LAVALETIE Michelle, le 20/10/2023
- CARITEY Yvette, le 23/10/2023
- MAHMUTOVIC Murat le 24/10/2023
- MILESI Michel, le 25/10/2023
- PRÉVOT Rolande, le 26/10/2023
- FOURNIER Jocelyne, le 30/10/2023
- BOUSBAÏNE Aomar le 12/11/2023
- AUGELLO Giuseppa, le 13/11/2023
- GRACIA Liliane, Josiane, le 14/11/2023
- CHERVET Christiane, le 19/11/2023
- SCHEIBEL Gilbert, le 20/11/2023
- FALLOT Gérard, le 24/11/2023
- SCHNELL Robert, le 24/11/2023
- BRUNO Serge, le 02/12/2023
- COUR Michel, le 05/12/2023
- CHEVROLET André, le 09/12/2023
- BERNA André, le 10/12/2023
- RIGOULOT Guy, le 11/12/2023
- FLAYEUX Lysianne, née COCHU le 13/12/2023
- RUFFY Yvette, Hélène, née FAIVRE le 14/12/2023
- MOREL Jeanne, Aline, née MOREL le 14/12/2023
- SERE Madeleine, Odette, née le 15/12/2023
- MARZAK Ali le 22/12/2023
- NARDIN Catherine, le 23/12/2023
- BRESSIN Marie, le 25/12/2023
- LOCATELLI André, le 25/12/2023

- PÉPIN Annie, le 26/12/2023
- DUVAL Monique, le 28/12/2023
- PELLETEY Yvonne, le 29/12/2023
- BEAUCHET Chantal, le 30/12/2023
- TAVERNIER Jacques, le 04/01/2024
- PEUGEOT Christiane, le 05/01/2024
- INDIAN Moujat le 09/01/2024
- HUSSLER François le 10/01/2024
- ISLER Fabien, le 16/01/2024
- COUREAU Germaine, le 19/01/2024
- PRUVOST Patrice, le 22/01/2024
- DERBAK Boutlelis le 26/01/2024
- VETTER Théophile, le 28/01/2024
- RIGOGNE Michèle, le 28/01/2024
- ROUSSEAU Nicole, le 29/01/2024
- JUIF Jean, Pierre, le 04/02/2024
- SOICHET Dominique, le 04/02/2024
- NAMMARI Fatima, le 09/02/2024
- SCATASSI Annette, le 10/02/2024
- GALMICHE Florence, le 12/02/2024
- BORA Chantal, le 13/02/2024
- LONG Stéphane, le 19/02/2024
- BEUGIN Eric, le 20/02/2024
- SARRAZIN Robert, le 21/02/2024
- CLAVEY Geneviève, le 26/02/2024
- POURRAT André, le 05/03/2024
- COMTE Jean, Louis, le 08/03/2024
- JEANMOUGIN Katia, le 03/04/2024
- CALAND Anne, le 19/04/2024
- PRUVOST Paul, le 19/04/2024
- VIARD Régis, le 20/04/2024
- PEQUEGNOT Annette, le 22/04/2024
- GAGLIARDI Carlo le 22/04/2024
- MEYER André, le 01/05/2024
- L'HERBETTE Jacques, le 04/05/2024

NOCES D'OR ET NOCES DE PLATINE

Bernadette et Georges Cuney ont fêté leurs nocés d'or le samedi 02 décembre 2023 à la Roseraie devant le Maire d'Héricourt Fernand Burkhalter.



Patricia et Guy Lemarquis ont fêté leurs nocés d'or le samedi 27 avril 2024 à la Roseraie devant le Maire d'Héricourt Fernand Burkhalter.



Suzanne et Michel Baulay ont fêté leurs nocés de platine le samedi 27 avril 2024 à la Roseraie devant le Maire d'Héricourt Fernand Burkhalter.

ÉLUS SOCIALISTES ET RÉPUBLICAINS «HÉRICOURT UNE VILLE ACTIVE, PLUS SURE ET ÉCOLOGIQUE»

Vous le savez, le développement économique de notre territoire est la priorité des priorités. Nous avons besoin d'activités, d'emplois nouveaux, d'entreprises dynamiques et prospères pour conforter et renforcer nos services en direction de tous les publics. Tous les projets qui concernent le développement économique du Pays d'Héricourt et de la ville centre, réalisés ou en cours de réalisation, s'inscrivent dans cet objectif.

Achevées de construire ce printemps trois nouvelles plateformes aux Guinnottes III, accueilleront très prochainement de nouvelles entreprises. A Héricourt, rue de la Tuilerie sur l'ancien site de la filature, dernière friche industrielle en centre ville, nous avons décidé de l'implantation d'un village d'entreprises, deux bâtiments en cours de construction comprendront huit cellules qui permettront l'installation de nouvelles Petites et

Moyennes Entreprises (PME).

Ces deux derniers projets viennent tarir nos réserves foncières dédiées à l'installation de nouvelles sociétés désireuses de s'installer chez nous et pourvoyeuses d'emplois. Pour poursuivre notre croissance et notre développement économique nous avons besoin de nouveaux emplacements et la création de nouvelles zones d'activités à Luze et à Champey s'impose. Nous agissons car c'est notre devoir de participer à l'effort de réindustrialisation sans lequel notre pays n'a pas d'avenir.

L'environnement et les économies d'énergie font aussi partie de nos préoccupations : création d'une gare routière sur l'ancien site Packmat renaturé, rénovation énergétique de la Médiathèque intercommunale François Mitterrand et des écoles primaires héricourtoises, création de nouvelles pistes cyclables en ville et à la campagne...

Depuis de nombreuses années, notre pays souffre presque partout du manque de médecins,

de dentistes et autres spécialistes, aussi nous agissons dans ce domaine à améliorer le quotidien des habitants. Les actions engagées et nos efforts en faveur de la santé trouvent peu à peu leur récompense. Ces derniers mois plusieurs professionnels sont venus s'installer, infirmières, kinésithérapeutes, podologues. Deux jeunes étudiants en médecine, boursiers de la ville d'Héricourt s'installeront dans quelques mois et pallieront les départs. En temps utile nous renouvellerons ce dispositif.

Les initiatives en faveur de la culture et du sport ne font pas défaut. Des concerts populaires sont régulièrement organisés pour le plaisir du plus grand nombre, prochainement, au mois de septembre, un concert hommage sera consacré à l'œuvre d'Elton John. Nous continuons de soutenir les associations sportives et culturelles qui contribuent à la vie de notre territoire.

DANIELLE BOURGON LISTE «HÉRICOURT UNE VILLE ACTIVE, PLUS SURE ET ÉCOLOGIQUE»

Un plan de lutte contre les déchets abandonnés a été mis en place par la Commune d'Héricourt en partenariat avec CITEO. Pionnière du développement durable depuis le début des années 1990, CITEO est une entreprise privée à but non lucratif spécialisée dans le recyclage. Elle imagine une nouvelle vie pour les emballages ménagers et les papiers graphiques. CITEO a développé des services d'éco-conception, de collecte, de tri et de recyclage dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). CITEO engage et accompagne les acteurs économiques à produire, à distribuer et consommer en préservant notre planète et ses ressources, la biodiversité et le climat.

Ce plan comporte pour l'année 2024 plusieurs actions distinctes : recensement et optimisation du nombre de corbeilles de rue, recensement des points d'apports volontaires et bilan des types de déchets abandonnés, analyse des lieux de dépôts sauvages, sensibilisation

des enfants en milieu périscolaire au moyen de jeux.

Nous poursuivons le développement du réseau de piste cyclable à l'échelle de la Commune d'Héricourt et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. En 2023, 1320 mètres de piste ont été créés faubourg de Belfort à l'occasion des travaux de requalification. En 2024 une piste sera créée en direction du Lycée Louis Aragon, du Parc Urbain de la Lizaine et de la future gare routière. Aussi une piste sera construite dans la plaine de la Lizaine à Bussurel pour rejoindre à vélo le Pays de Montbéliard.

Le chantier de la future gare routière est prévu de commencer à la fin de ce printemps. Cette future gare sera insérée dans un espace renaturé et végétalisé. L'eau sera le fil conducteur de ce projet. Un ruisseau y sera recréé, il matérialisera le lien entre un pôle nature et un pôle urbain. Ce chantier exemplaire privilégiera dans sa réalisation toutes les solutions écologiques possibles du moment. Les îlots de fraîcheur et les noues qui seront mises en place structureront l'espace urbain.

Nous entretenons notre forêt et nous menons les actions nécessaires à sa préservation et à son développement. A Bussurel 10 hectares de la forêt communale ont été régénérés avec des essences plus adaptées au changement climatique.

Au quotidien les jardiniers communaux travaillent à l'entretien et à l'embellissement de nos espaces publics pour l'agrément de toutes et de tous. Nous poursuivons les efforts en matière de décoration et de fleurissement en privilégiant les plantes vivaces beaucoup plus résistantes et plus frugales en eau. La fréquence des arrosages est maîtrisée car l'eau est une ressource rare qu'il faut économiser.

OPPOSITION DE GAUCHE «HÉRICOURT EN COMMUN»

La richesse d'Héricourt : ses Citoyens dont sa jeunesse, gage de son avenir ! Quelle est la politique d'animation en direction de la jeunesse héricourtoise ? Illisible et dans l'hypothèse la plus optimiste : quasi inexistante ! La municipalité guidée par le Maire n'a jamais clairement ni défini ni exprimé sa politique jeunesse. En quelques mots ce qu'elle souhaite (ou non) pour soutenir et promouvoir la jeunesse de notre ville. À écouter le premier magistrat de notre Ville, la politique jeunesse serait essentiellement mise en place par le centre social « municipal » Simone Signoret. Aussi la simple lecture des plaquettes d'information de cette structure conduit à un constat amer. Les activités proposées par la structure en direction de notre jeunesse sont basées sur des actions non pas éducatives mais de pure consommation (activités karting, quad, Europa Park, Rulenticia...). Les catalogues d'activité se suivent et se ressemblent d'une année à l'autre. Idem pour le recours aux prestataires extérieures au lieu de mobiliser les forces vives héricourtoises. Peut-être en saurons-nous un peu plus à la signature du futur Contrat de Ville, intitulé Engagement 2030, prévu pour

ce printemps 2024 ? Nous ne pouvons que constater une perte de sens dans l'exercice des missions de notre centre social. Où est la place de l'éducation populaire dans ces actions de consommation ? Comment s'opère le travail de transmission des valeurs républicaines en complément de l'éducation familiale ? Les catalogues d'activités à la carte ne produiront jamais une politique jeunesse ni un véritable projet social. Pour une politique éducative digne de ce nom, Héricourt a besoin d'un centre social qui participe à la fabrication du Citoyen et non du client consommateur. Pour cela, il nous faut mobiliser, réfléchir, débattre pour construire collectivement ! Et non seul dans un bureau. N'en déplaise au dogmatique M. Burkhalter, si la ville d'Héricourt a besoin d'urbanisme, elle doit avant tout avoir de l'ambition pour sa Jeunesse. La richesse d'Héricourt c'est d'abord ses Citoyens ! La majorité municipale, son guide le Maire devraient avoir comme projet la transformation des adolescents en citoyens. Et cela passe déjà par de l'écoute, des espaces de concertation, des lieux d'échange et de débat. Le centre social appartient d'abord aux Héricourtoises et aux Héricourtois. La participation des citoyens, le débat démocratique sont les deux remparts face à toute tentative clientéliste, d'où qu'elle

vienne. Liberté, Égalité, Fraternité ... Laïcité ! Pour que le centre social Simone Signoret retrouve sa raison d'être, nous proposons la mise en place d'un conseil d'administration composé de citoyens et d'institutions. Ce sera le gage d'une impulsion nouvelle permettant enfin à notre centre social de retrouver sa vitalité.

Cette situation est symptomatique du verrouillage démocratique exercé par le Maire et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) qui nuit à la santé et au souffle de la vie citoyenne héricourtoise. Ce raidissement conduit à des fractures. Nous avons pu encore le constater lors de la dernière séance de la CCPH où le deuxième vice-président s'est désolidarisé du projet porté par le Président-Maire par un vote sans ambiguïté. C'est l'illustration parfaite d'un vernis qui craque. Nous sommes désormais bien loin de l'entente cordiale affichée en début de mandat. Le dogme du Maire maquillant ses échecs en réussites par « son omnipotence et son omniscience » sur tous les sujets de la vie publique conduit notre Ville dans le mur. La majorité municipale doit prendre acte de cet état de fait, il en est de sa responsabilité morale et politique. Notre Jeunesse en est et en sera demain le principal témoin.

OPPOSITION DE DROITE «HÉRICOURT VIVANTE»

On marche sur la tête !

Comment faire pour endiguer ce problème récurrent de la drogue sur la ville d'Héricourt ?

Personne n'est dupe. Tout le monde en parle, mais personne n'agit vraiment, ce qui nous amène à cet événement de ce samedi 25 mai 2024 qui aurait pu être dramatique en centre ville. Les incivilités sont également nombreuses, d'après le ressenti des Héricourtois (poubelles et voitures incendiées). Il faut protéger nos concitoyens (enfants adolescents, femmes, personnes âgées). Cela n'arrive pas que dans les grandes villes, la preuve !

En ce qui concerne l'attractivité de la Ville, beaucoup de choses peuvent être mises en place. Comment se fait-il que des boutiques aient besoin de subventions de la part de la ville afin de ne pas cesser leur activité ?

Les propriétaires d'habitations en centre ville, au dessus de certains commerces, pourraient peut-être faire un effort concernant leurs façades (herbes qui poussent dans les chenaux, système des câbles électriques...) en effet des incidents pourraient se produire et avoir de graves conséquences pour les passants. Un entretien plus régulier de ces immeubles sécuriserait les passages et pourrait rendre le centre ville un peu plus joyeux.

La culture et les loisirs ne doivent pas se limiter à Choreia, aux Terrasses de l'été, à la Fête de la Fraternité ou aux marchés de l'Ascension et de Noël, qui sont tous très appréciés. Nous devrions prendre exemple sur beaucoup de communes de la CCPH qui ont un Comité des Fêtes. Un Comité des Fêtes nous permettrait de réunir de nombreuses Associations Héricourtoises et de créer un ou plusieurs projets pérennes qui resserreraient les liens entre les habitants, et renforcerait la vie associative qui souffre depuis la crise du Covid.

Anne-Marie BOUCHE - Les Républicains (LR).

LES SENIORS FÊTENT LES JEUX OLYMPIQUES

617 personnes ont répondu à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour participer au traditionnel repas des aînés organisé en leur honneur. Une journée placée sous le thème des Jeux Olympiques.



Les doyens de la journée en compagnie des élus, Robert Richert (troisième en partant de la gauche) et Paulette Ober, (huitième en partant de la gauche).

Le Maire d'Héricourt Fernand Burkhalter a dans son discours d'accueil salué l'ensemble des participants. Il a remercié chaleureusement les chevilles ouvrières de cette belle manifestation, Maryse Girod, Adjointe aux affaires sociales et Sylvie Canti conseillère déléguée aux personnes âgées pour leur investissement dans l'organisation de cette journée. Le Maire a aussi rappelé l'implication sans faille des agents du CCAS, des services techniques et des services administratifs pour la réussite et le succès de cette journée festive.

Aussi le Maire a rendu hommage à Robert Lambert, décédé en 2023, qui était membre du conseil d'administration du CCAS depuis 2008. Très apprécié par les usagers et les agents du CCAS Robert Lambert était très investi dans toutes les actions du CCAS : repas des aînés, voyages, thés dansants.

617 PERSONNES, 19 ÉLUS, 25 BÉNÉVOLES POUR ASSURER LE SERVICE.

2 infirmiers, 1 agent de sécurité, 19 élus et 25 bénévoles ont assuré l'accueil et le service. Le repas préparé par le

traiteur « Gourmet Luron » a été fort apprécié des participants : cassolette bretonne sauce sancerre, fondant de joue de bœuf à la parisienne, fromages (Brie, Comté, Morbier) et Piemont en dessert. L'orchestre Calypso a fait danser les participants au-delà de 18h00. Paulette Ober (97 ans) née le 17 juillet 1926 et Robert Richert (96 ans) né le 22 septembre 1927 ont été les doyens de la journée.

Pour les personnes empêchées ou qui n'ont pas souhaité participer au repas organisé par le CCAS, leur a été distribué selon leur choix, un colis ou un bon d'achat d'une valeur de 25 €uros. La distribution des paniers cadeaux et des bons d'achat s'est déroulée le jeudi 11 et vendredi 12 avril de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 au centre Simone Signoret en présence de nombreux élus et notamment de Fernand Burkhalter, Maire d'Héricourt.

MARS BLEU, PRÉVENIR LE CANCER COLORECTAL

Mars Bleu est le mois de sensibilisation du dépistage du cancer colorectal, chaque année près de 45 000 personnes sont touchées en France. Détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.



Visite de l'intestin

A l'initiative de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Héricourt et du centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Héricourt, une journée dépistage du cancer colorectal a été organisée à Héricourt le mercredi 06 mars 2024, salle Wissang.

DES PROFESSIONNELS ET DES ORGANISMES PRÉSENTS POUR INFORMER.

De nombreux professionnels de santé et des organismes du secteur ont participé à cette journée dont notamment, la

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers, la Prévention et Centre d'Examen de Santé, la Mutuelle Sociale Agricole, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale... Les visiteurs venus nombreux ont pu s'informer et ont reçu des conseils avisés.

DES ATELIERS ET DES STANDS POUR SENSIBILISER.

Plusieurs ateliers ont été organisés pour sensibiliser le public au cancer colorectal, un atelier cuisine pour

apprendre à bien choisir les ingrédients des différents repas de la journée, un atelier huiles essentielles pour connaître les moyens les plus naturels pour reposer et soulager son intestin, un atelier marche et parcours mobilité pour expliquer les bienfaits d'une activité physique régulière pour le transit intestinal.

RAPPEL IMPORTANT.

Il est recommandé aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 79 ans d'effectuer un test de dépistage tous les deux ans.

Le dépistage du cancer colorectal se présente sous forme de kit, c'est un test de recherche de sang dans les selles. Il permet de repérer et détecter un cancer à un stade très précoce. Vous pouvez récupérer un test de dépistage : chez votre médecin traitant, chez votre pharmacien ou en le commandant en ligne sur le site suivant : <http://monkit.depistage-colorectal.fr>.

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Héricourt propose un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées, les personnes malades ou handicapées. Un service de proximité qui favorise le maintien à domicile.



Les agents chargés de la distribution des repas, en partant de la gauche : Doris Burger, Isabelle Mourey et Elise Thery.

Les menus toujours variés sont établis par une diététicienne, ils sont complets, équilibrés et adaptés à la demande aux régimes des adhérents (diabétique, sans sel, hypocalorique, sans viande...)

DES REPAS ÉQUILIBRÉS, ADAPTÉS AUX BESOINS DES ADHÉRENTS.

Les repas sont préparés selon le principe de la liaison froide et répondent aux mesures d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les repas sont livrés à domicile toute l'année au moyen de deux véhicules frigorifiques. Trois agents sont en

charge de ce service de portage de repas à domicile, ils interviennent du lundi au samedi entre 9h30 et 12h00. Le repas du dimanche est livré en même temps que le repas du samedi, les jours fériés les repas sont livrés en même temps que le jour qui précède.

DES AGENTS BIENVEILLANTS À L'ÉCOUTE DES ADHÉRENTS.

L'aire de livraison concerne Héricourt et une partie des villages de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt : Chagey, Champey, Coisevaux, Couthenans,

Echenans-sous-Mont-Vaudois, Luze, Mandrevillars, Trémoins, Verlans, Vyans le Val.

Le prix de vente des repas est déterminé selon un barème qui tient compte des revenus des adhérents (Déclaration des revenus de l'année N -1).

En plus de créer du lien avec les adhérents, les agents se montrent extrêmement vigilants quant à l'état de santé des adhérents et alertent au besoin qui de droit en cas de difficultés.

RENSEIGNEMENT / INSCRIPTION :

Vous êtes intéressés (ées) et vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez joindre le C.C.A.S au 03.84.36.67.70 le lundi de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

RÉGÉNÉRATION DE LA FORÊT COMMUNALE À BUSSUREL

Fragilisés par le changement climatique et endommagés à l'occasion des travaux de construction de la LGV, 10 hectares de la forêt communale de Bussurel ont été régénérés. Une intervention coordonnée par l'Office National des Forêts (ONF).

Des hivers plus courts, des épisodes de sécheresse de plus en plus nombreux, des maladies et des insectes ravageurs (scolytes) impactent nos forêts. Les hêtres, les épicéas et certaines espèces de chênes qui peuplent nos forêts ne disposent pas des capacités d'adaptation pour survivre à ces changements.

UN RENOUVELLEMENT DE NOS FORÊTS AVEC DES ESSENCES ADAPTÉES AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES.

Pour multiplier les chances de survie de la forêt, l'ONF recommande la plantation d'espèces plus tolérantes aux épisodes de sécheresse et plus résistantes aux attaques d'insectes. A Bussurel pour repeupler les dix hectares de forêt endommagés, les essences suivantes ont été sélectionnées : chêne sessile, pin douglas, érable champêtre, pin noir, pin noir d'Autriche, pin laricio de Calabre.

12 975 ARBRES PLANTÉS.

Cette opération de régénération a été conduite en deux étapes, au mois de janvier 2024 l'entreprise Kretz SA d'Osthouse dans le Bas-Rhin a été



Forêt à Bussurel

chargée des travaux de préparation de la végétation. A la fin de l'hiver, les 14, 15 et 16 février 2024, le groupement d'entreprises de reboisement Wadel Ininger SCA de Uberstrasse dans le Haut-Rhin a fourni et mis en place les jeunes pousses. Au total 12 975 arbres ont été plantés. La conception et la

maitrise d'œuvre de cette opération ont été réalisées par l'ONF, gestionnaire de la forêt communale. Le coût de cette opération s'est élevé à 54 178, 58 € et a été financé à hauteur de 80 % par l'Etat soit 43 342,86 €. La commune d'Héricourt a abondé ce programme pour 10 835,72 € soit 20 %.

RAPPEL RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

- **Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux, en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 H et 7 H et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.**
- **Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30 ; les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.**
- **Les propriétaires et possesseurs d'animaux, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive**

180 COUREURS À L'ASSAUT DU MONT-VAUDOIS.

Organisée par le Héricourt Athlétisme Compétition(HAC) la septième édition des En' Trail du Mont-Vaudois a tenu toutes ses promesses. Le temps sec et ensoleillé a permis aux concurrents de donner toute leur mesure.



Didier Bruchon, président du HAC donne le départ

Le parcours d'une distance de 11 kilomètres a ravi l'ensemble des participants. Cette année, le départ et l'arrivée ont eu lieu sur le plateau sportif du collège Pierre et Marie Curie. Avec une aire d'accueil aménagée avec des tables où la remise des prix des trophées a été procédée. Prudents aux abords humides du Fort du Mont-Vaudois les 180 concurrents ont surmonté avec ardeur toutes les difficultés de cette

épreuve. Yoann Altmeyer a survolé l'épreuve qu'il a remportée pour la troisième fois de suite. Longtemps absent il signe son retour en compétition par une brillante victoire, dès le départ il a imposé un rythme que ses principaux concurrents, Jean Paul Brocco et Arnaud Pfrimmer n'ont pu soutenir.

CATHIE VOIDEY CRÉE LA SURPRISE. Cathie Voidey, sociétaire des Sports Généraux d'Héricourt section

athlétisme a fait briller les couleurs de la cité, la jeune espoir du club local a fait voler en éclats tous les pronostics en se plaçant largement devant Mélanie Pilleron victorieuse en 2023. En effet Cathie Voidey qui progresse en continu a battu le record de l'épreuve en 49'05, elle termine par ailleurs à la onzième place du classement général, une vraie performance pour la jeune athlète

Héricourt Athlétisme Compétition(HAC)

Didier BRUCHON – Tél. 06 24 65 54 98 – Courriel : hericourt.ai@free.fr – hericourt-athletisme-competition.over-blog.com

TORA NO MAKI KARATÉ-DO, LE NOUVEAU CLUB DE KARATÉ.

Créé au mois de juillet 2022, le nouveau club de karaté héricourtois fonctionne à merveille. Issu du regroupement de la Vaudoise Karaté d'Héricourt et du Seika Karaté do de Belfort, le club compte une cinquantaine de licenciés et souhaite se développer.



Le nouveau club de Karaté et ses jeunes adhérents.

Les deux clubs ont décidé de se regrouper pour se renforcer et faire face aux difficultés que rencontrent dans leur quotidien tous les clubs de sport : réservation de salles, gestion de créneaux, entraînements, administration...

UN REGROUPEMENT BÉNÉFIQUE POUR TOUS.

La Vaudoise, section karaté, portée par Thierry Scussel tant sur le plan sportif que sur le plan sportif éprouvait des

difficultés pour se développer. Le Seiku Karaté do dirigé par Christophe Bouillet éprouvait quant à lui des difficultés à proposer à ses licenciés de bonnes conditions d'entraînements, faute de dojo et de créneaux horaires.

La disparition du club de karaté Shokotan, dirigé par Carlos Fontes son emblématique entraîneur, pour raisons personnelles, ont conduit ses adhérents à rejoindre le regroupement. Toutes les conditions étaient réunies pour

se regrouper et créer une nouvelle association domiciliée à Héricourt.

UN ENCADREMENT DE QUALITÉ.

Le nouveau club bénéficie d'un encadrement sportif de très haute qualité avec des éducateurs expérimentés et très compétents : Thierry Scussel (6ème dan), Hassan Exsi (7ème dan) Ahmed Kaddouri (5ème dan), Christophe Bouillet (3ème dan) et Thierry Romero (1er dan).

Tora no Maki Karaté do Héricourt
Président : Christophe Bouillet – 9, rue des Lilas - 25600 Vieux Charmont
Tél. 06 04 13 88 76 / bouillet.christophe@free.fr

LA SECTION SPORTIVE DU COLLÈGE PIERRE ET MARIE CURIE A VINGT ANS.

La section sportive du Collège Pierre et Marie Curie offre aux filles et aux garçons la possibilité de concilier les études et le sport. Une section sportive reconnue au succès croissant jamais démenti.



La section sportive du Collège Pierre et Marie Curie au stade synthétique de Brevilliers.

Créée à la rentrée scolaire de septembre 2004, cette section est à l'origine d'une initiative des Sports Généraux section football et de son secrétaire de l'époque Christian Lando. Encouragée et soutenue dès le départ par la Commune d'Héricourt, le Département de la Haute-Saône, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et le district de football, la section vise à développer la pratique du football et à permettre à des enfants passionnés de réussir leur scolarité dans une structure adaptée.

DES ÉLÈVES MOTIVÉS ET ORGANISÉS.

La section sportive football comprend des élèves scolarisés de la sixième à la troisième. Le recrutement des élèves consiste en des épreuves techniques et physiques tirées du classeur pédagogique de la ligue de Franche-Comté de football. L'admission dans la section est validée en fonction des qualités footballistiques et du dossier scolaire.

DEUX GROUPES DE 16 ÉLÈVES.

La section est mixte elle est composée de deux groupes de 16 élèves. Le déroulement de la scolarité est entièrement

comparable à celui des autres élèves et s'effectue suivant les mêmes critères. L'horaire hebdomadaire consacré aux matchs et aux entraînements est fixé à 4 heures par semaine, hors activité Education Physique et Sportive, le lundi et le jeudi de 15h30 à 17h30. Les élèves de la section suivent l'intégralité des cours de leurs classes respectives. Les élèves retenus s'engagent à respecter le règlement de la section, se montrer motivés et respectueux, suivre avec assiduité les entraînements de la section et être licenciés à l'UNSS (Union National du Sport Scolaire).

Fernand Burkhalter Maire d'Héricourt et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt : « La Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt participent et contribuent activement au développement du sport et de ses pratiques. Les associations sportives du Pays d'Héricourt sont soutenues au quotidien, et les infrastructures (gymnases, stades, dojo, piste de BMX...) mises à leur disposition sont entretenues avec soin. Toutes les initiatives en faveur du sport reçoivent une attention particulière, et plus encore celles qui s'adressent à la jeunesse. C'est le cas de la Section Sportive Scolaire Football du Collège Pierre et Marie et Curie »

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUTIENT LE FC SOCHAUX-MONTBÉLIARD.

Le Conseil Communautaire a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 25 000 €uros au FC Sochaux-Montbéliard pour la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). La Ville d'Héricourt a fait de même de son côté.



Signature du partenariat entre le FC SOCHAUX- MONTBELIARD et les représentants des collectivités :

- **Premier rang** : Jean-Claude Plessis Président du FCSM et Pierre Wantiez, Président délégué FCSM.
- **Deuxième rang** : Sylviane Schuller, 4^{ème} Adjointe de Sochaux, Marie-Noelle Biguinet, Maire de Montbéliard, Fernand Burkhalter, Maire d'Héricourt, Charles Demouge, Président Pays Montbéliard Agglomération, Damien Meslot, Maire de Belfort, Christine Bouquin, Présidente du Département du Doubs, Willy Bourgeois, vice-Président Région Bourgogne Franche Comté et Mathieu Triclot, Président Sociochaux.
- **Troisième rang** : Jean-Luc Anderhueber, Président CC des Vosges du sud, Florian Bouquet Président du Département du Territoire de Belfort, et Christian Rayot, Président de la CC Sud Territoire.

La SCIC est une filiale du FCSM, cette structure est exclusivement dédiée au fonctionnement du Centre de Formation et au développement des sections féminines. La SCIC garantit les attentes des collectivités territoriales en matière de formation et de développement sportif et permet au FCSM d'attirer des investisseurs privés.

DES COLLECTIVITÉS SOLIDAIRES.

Plusieurs collectivités se sont engagées dans la création de la SCIC :

- Région Bourgogne Franche-Comté : 1 million d'euros.
 - Département du Doubs : 1 million d'euros.
 - Département du Territoire de Belfort : 500 000 €uros.
 - Pays de Montbéliard Agglomération : 1 million d'euros.
 - Grand Belfort Communauté d'Agglomération : 1 million d'euros.
 - Communauté de Communes du Sud Territoire : 150 000 €uros.
 - Communauté de communes des Vosges du Sud : 100 000 €uros.
- Les villes de Montbéliard, Sochaux et Seloncourt se sont engagées à verser chacune 50 000 euros. L'apport des collectivités est unique, il n'y aura pas d'autres versements pour les années à venir. Le FC Sochaux-Montbéliard s'engage à apporter à la SCIC les fonds nécessaires au fonctionnement du Centre de Formation et au développement du football féminin.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la Ville d'Héricourt ont décidé de verser chacune une subvention de 25 000 € afin de le soutenir le FC Sochaux-Montbéliard sur les projets suivants :

- Développement du football féminin,
- Maintien du Centre de Formation.

Héricourt Animation
LES TERRASSES DE L'ETE

1922




Groove / Funk / Pop

SAMEDI 22 JUIN 2024
Héricourt ■ Place de la Mairie ■ de 20h à 22h30

Héricourt Animation
LES TERRASSES DE L'ETE

VALERIE EKOUME



AFRO / POP

SAMEDI 29 JUIN 2024
Héricourt ■ Place de la Mairie ■ de 20h à 22h30

Héricourt Animation
LES TERRASSES DE L'ETE

JOKE'S KILLING



Reprises Rock

En première partie: **Les Pappy's du Coeur**

SAMEDI 06 JUILLET 2024
Bussurel ■ Salle du Moulin ■ de 19h30 à 22h30

Héricourt Animation
LES TERRASSES DE L'ETE

CHEERS



RETRO / POP / JAZZ

SAMEDI 20 JUILLET 2024
Héricourt ■ Place de la Mairie ■ de 20h à 22h30



VILLE DE
HERICOURT

70 400

Héricourt Animation
LES TERRASSES DE L'ETE

DERNIERE STATION



REPRISES ROCK

SAMEDI 27 JUILLET 2024
Héricourt ■ Place de la Mairie ■ de 20h à 22h30

Héricourt animation
Fête Nationale

Samedi 13 Juillet 2024

FEU D'ARTIFICE
Stade de la Lizaine
à 22h30

DISTRIBUTION DE LAMPIONS
Place de la Mairie à partir de 21h30

RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Place de la Mairie au Stade de la Lizaine
Départ 22h00

Héricourt Associations
Vie Associative

FORUM



des
ASSOCIATIONS

Samedi 07 Septembre 2024
■ 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 ■ LA CAVALERIE

Renseignements au 03 84 46 88 03

Héricourt culture
Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine



Temple - Tour du Château - Eglise
Musée Minal - Fort du Mont Vaudois

21 & 22 Septembre 2024

Renseignements au 03 84 46 88 03

LE VILLAGE D'ENTREPRISES DE LA TUILERIE.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé d'implanter un village d'entreprises sur la friche industrielle de la Tuilerie. Une nouvelle infrastructure au service du développement économique du Pays d'Héricourt.



Esquisse du futur village d'entreprises de la Tuilerie.

Action 70, société anonyme d'économie mixte immobilière de la Haute-Saône est maître d'ouvrage de ce projet qui est le premier de ce type dans le département. Action 70 prévoit de déployer des bâtiments identiques sur l'ensemble du Département de la Haute-Saône. Action 70 assurera à ses risques la gestion locative du futur village d'entreprises. Les derniers locaux de la filature de la Tuilerie ont été démolis à l'été 2023 pour faire place au village d'entreprises. La plateforme sur laquelle reposeront les bâtiments a nécessité d'importants travaux de terrassement.

DEUX BÂTIMENTS, HUIT CELLULES SUR 1000 M².

En effet l'étude géotechnique a montré que la plateforme était constituée de matériaux hétérogènes qu'il a été nécessaire de retirer et de remplacer par des matériaux plus stables et de meilleure qualité sur une profondeur de 1,40 mètre en plusieurs endroits.

Le village d'entreprises sera composé de deux bâtiments qui se feront face. Le caractère architectural de l'ensemble reprend le principe de toits inclinés pour rappeler l'ancien site de la filature.

Les deux bâtiments compteront 6 cellules de 100 m² et deux cellules de 200 m² soit au total 8 cellules sur 1 000 m², chaque cellule disposera d'une mezzanine de 30 m² et d'un atelier de 70 m²

Afin de permettre à Action 70 de proposer des conditions locatives conformes au marché, le Conseil Communautaire a décidé une participation financière de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt à hauteur de 250 000 €uros dont 50 000 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Action 70 est devenue une institution incontournable du développement économique du département de la Haute-Saône. Action 70 envisage de créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de villages d'entreprises destiné aux projets d'entrepreneurs susceptibles de générer des emplois et de la valeur. Ces futurs villages d'entreprises permettront de créer et de développer de nouvelles activités qui généreront une dynamique attractive pour attirer d'autres entreprises.

GUINNOTTES III, TROIS NOUVELLES PLATEFORMES.

Trois nouvelles plateformes ont été construites aux Guinnottes III sur une emprise de 6,5 hectares. Un investissement de 2,7 millions d'euros au service de l'emploi et du développement économique.



Débutés au mois d'août 2023, les travaux conduits par l'entreprise Roger Martin se poursuivent. Réalisées en remblais déblais les trois nouvelles plateformes occupent une aire utile de 47 000 m². Les surfaces de ces plateformes sont les suivantes : 20 000 m² pour la première, 14 000 m² pour la deuxième et 13 000 m² pour la troisième.

Une voie de desserte pour véhicules lourds et légers a été construite. Les

travaux ont aussi consisté la mise en place des réseaux secs (gaz, électricité et fibre optique) et des réseaux humides (eau potable, eau usée, eau pluviale).

UNE RÉALISATION INSCRITE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Dans le cadre de l'autorisation environnementale accordée par l'État, des aménagements environnementaux et paysagers sont

actuellement en cours de réalisation : plantation de joncs et de carex dans les bassins de rétention, plantation d'arbustes, reconstitution de haies et de bosquets. La construction de ce chantier s'est inscrite dans une logique de développement durable, ainsi la terre végétale qui n'a pas été utilisée sur place a été transportée par l'entreprise Billote pour être réemployée.

Les demandes d'installation d'entreprises sur le Pays d'Héricourt sont nombreuses. L'aménagement des trois nouvelles plateformes dans la zone d'activités des Guinnottes III est une réponse concrète à ces demandes. Néanmoins ce nouvel aménagement ne renforce pas suffisamment l'économie du Pays d'Héricourt qui a besoin de davantage d'entreprises pour maintenir des services publics de qualité sur son territoire. La poursuite du développement économique du Pays d'Héricourt passe par la création et l'aménagement de nouvelles zones d'activités à Luze et Champey.

LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE FAIT PEAU NEUVE.

Les travaux de rénovation énergétique de la Médiathèque François Mitterrand ont commencé le lundi 05 février 2024. Un projet d'envergure de 1,9 million d'euros qui traduit l'engagement de la CCPH en faveur de la transition énergétique.



Médiathèque Intercommunale François Mitterrand

Construite entre 1995 et 1997, et mise en service le 1^{er} juillet 1997, la médiathèque intercommunale François Mitterrand est l'équipement public le plus énergivore de la CCPH pour une surface chauffée de 1 500 m². En parallèle de cette rénovation énergétique des travaux seront conduits pour améliorer les conditions d'accueil des usagers ainsi que pour optimiser l'organisation des espaces publics avec un aménagement conforme aux préconisations actuelles. Ce programme de rénovation d'un montant d'1,9 million d'euros, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Girolimeto à Montbéliard, comporte plusieurs opérations distinctes.

1. LA RÉNOVATION THERMIQUE.

Les travaux actuellement en cours concernent l'intégralité du bâtiment, extérieur et intérieur.

Les travaux extérieurs : Isolation de la couverture, renforcement de la charpente métallique, installation de panneaux photovoltaïques, isolation des façades et pose d'un nouveau bardage, remplacement des menuiseries, rehaussement de la casquette, suppression du soubassement en béton, une nouvelle chaudière gaz et installation de deux cuves de récupération des eaux pluviales raccordées au réseau.

Les travaux intérieurs : remplacement des faux-plafonds, nouvelle ventilation,

création d'un local technique, création d'un sanitaire PMR supplémentaire, remplacement de certains sols, de nouveaux radiateurs et de nouveaux stores...

2. AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Des travaux seront conduits en parallèle pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents : refonte de l'espace accueil, nouvelles banques de prêt et de retour, emploi de mobilier plus mobile, nouveaux rayonnages, réaménagement acoustique, création d'un abri-vélo.

Pour rappel les services de la Médiathèque Intercommunale ont été transférés le temps des travaux sur le site de l'ancien magasin Dia / Carrefour à l'adresse suivante : 22 ter, avenue Jean JAURES – 70400 Héricourt.

La date de réouverture de la Médiathèque François Mitterrand est prévue le dernier trimestre 2024.

CENTRE RÉGIONAL DES ARTS DU CIRQUE, LA CONSTRUCTION A COMMENCÉ.

Les travaux de réalisation du Centre Régional de Formation aux Arts du Cirque (CRAC) ont commencé ce printemps. Un équipement à vocation régionale et nationale implanté à Echenans-sous-Mont-Vaudois.



Chantier de construction du futur Centre Régional des Arts du Cirque

La gestion du futur Centre Régional des Arts du Cirque sera confiée à l'association « L'Odyssée du Cirque ». Au sein du CRAC seront proposées des formations professionnalisantes et non professionnalisantes dans le domaine des arts circassiens.

Cette nouvelle infrastructure en cours de construction sur l'emprise actuelle de l'Odyssée du Cirque à Echenans-sous-Mont-Vaudois occupera une surface de 100545 m². Il est à noter que deux des chapiteaux actuellement installés sur le site seront conservés.

UN BÂTIMENT ADAPTÉ AUX ARTS CIRCASSIENS.

Le futur CRAC comprendra notamment une grande salle de 715,6 m², une salle de musculation de 70 m², des vestiaires, une chaufferie et un local ménage.

La grande salle, d'une hauteur de dix mètres, répondra aux normes de la Fédération Française des Arts du Cirque. Le bâtiment sera chauffé avec une chaudière gaz condensation. Le bâtiment sera protégé par un bardage métallique.

DES ENTREPRISES LOCALES POUR UN CHANTIER RÉGIONAL.

L'entreprise Monnier BTP (Argiésans -Territoire de Belfort) a lancé cet ambitieux programme avec l'aménagement des espaces extérieurs et la création des différents réseaux. Ces travaux seront suivis par le gros œuvre avec l'entreprise Bardoz BTP (Pérouse – Territoire de Belfort). L'entreprise Debard (Arbouans –Doubs) sera chargée de la pose de la charpente métallique, les menuiseries intérieures seront réalisées par l'entreprise Salvador de Saulnot..

Le coût de construction du Centre Régional de Formation aux Arts du Cirque du Pays d'Héricourt est estimé à 1 655 000 €. Cette dépense est subventionnée à hauteur de 75 %, les financeurs sont les suivants : Etat (331 000 € ; 20 %) – Région Bourgogne Franche-Comté (610 000 € ; 36,8 %) Fond Européen Développement Régional (238 650 € ; 14,4 %) ; Conseil Départemental de Haute-Saône (31 600 € ; 2 %) ; Conseil Départemental du Doubs (30 000 € ; 1,8 %) ; Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (413 750 € ; 25 %)

HABITAT, ÉVOLUTIONS DES DISPOSITIFS DE SUBVENTIONS, CE QU'IL FAUT CONNAÎTRE EN 2024.

Les dispositifs « MAPRIMERÉNOV », « MAPRIMEADAPT » et « MAPRIME Logement décent » s'accompagnent d'importants changements : bonification des taux de subventions, refonte des conditions d'éligibilité. Un soutien financier plus adapté aux propriétaires pour leur permettre de mener à bien leur projet.

« MAPRIMERÉNOV » :

Permet aux propriétaires disposant de ressources modestes de bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie (isolation ou remplacement du système de chauffage). Les aides attribuées sont calculées en fonction des revenus.

Encourage les propriétaires, à entreprendre des rénovations énergétiques « d'ampleur ». Les aides sont calculées selon les ressources des propriétaires qui peuvent ainsi bénéficier d'un taux de subvention allant de 30% à 80% applicable sur un plafond de travaux compris entre 40 000 € et 80 500 € HT. Pour mener à bien leur projet, les propriétaires doivent obligatoirement faire appel à un « Accompagnateur Ré nov' » et réaliser un audit énergétique.

« MAPRIMEADAPT » :

Ouvert aux propriétaires occupants (et locataires du parc privé) disposant de ressources très modestes « MAPRIMEADAPT » leur permet de bénéficier de 50% ou 70% de subventions pour la réalisation de



travaux de maintien à domicile (adaptation des sanitaires, monte escalier, ascenseur, volets roulants motorisés...) dans la limite de 22 000 HT de travaux subventionnables. Désormais les propriétaires âgés de 70 ans et plus n'ont plus besoin de disposer d'un justificatif de perte d'autonomie pour pouvoir bénéficier des subventions. Cette condition perdue pour les propriétaires âgés entre 60 et 69 ans.

« MAPRIME Logement décent »

Permet aux propriétaires occupants disposant de ressources modestes de bénéficier entre 65% et 85% de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation complète dans la limite de 87 500 € HT de travaux subventionnables. Dispositif qui porte aussi bien sur les projets de rénovations de logements occupés que vacants.

Opérateur historique de l'ANAH, SOLIHA Haute-Saône est officiellement reconnu par l'Etat comme « Mon accompagnateur Ré nov' » et dispose de l'agrément permettant la réalisation d'audits énergétiques en maisons individuelles (et appartements). Du simple renseignement à la constitution des dossiers de demandes de subventions, les collaborateurs de SOLIHA Haute-Saône proposent ainsi aux propriétaires une assistance administrative, technique et financière personnalisée et adaptée à leurs besoins.

SOLIHA Haute-Saône – 2, Place du Moulin des Prés – 70000 VESOUL – Tél. 03 84 75 38 56 – www.hautesaone.soliha.fr

BUDGET CCPH 2023

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt gère six budgets d'un montant égal à 35 millions d'euros. Ces six budgets qui ont été votés par l'assemblée communautaire permettent de financer les actions qui sont menées au service des habitants et en faveur du développement économique et de l'emploi.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	11 750 911,80 €	8 485 122,53 €	20 236 034,33 €
BUDGET OM	2 119 509,55 €	623 968,15 €	2 743 447,20 €
BUDGET TRANSPORT	1 575 592,46 €	149 005,94 €	1 724 598,40 €
BUDGET CENTRE CARMEN	172 739,61 €	191 134,34 €	363 873,95 €
BUDGET ZAC GUINNOTTES	5 021 324,05 €	4 026 749,05 €	9 048 073,10 €
BUDGET ZA CHAMPS PIOT	531 765,27 €	307 204,27 €	838 969,54 €
TOTAL BUDGETS	18 845 039,11 €	13 189 493,79 €	32 034 532,90 €

Le budget principal 2024 est construit sans hausse des taux d'imposition des ménages

Les taux qui sont appliqués aux ménages restent identiques à savoir :

Foncier bâti : 2,59%

Foncier non bâti : 2,86%

Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 11,75 %

Le taux du versement mobilités passera pour la première fois en année pleine au taux de 0,60% générant ainsi sur le budget annexe transport un produit supplémentaire de 60 000€.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a programmé 28 millions d'euros d'investissements pour la période 2020 – 2026, dont 8 millions sont prévus pour l'année 2024.

Le budget 2024 s'articule autour de trois axes :

- **Le développement économique.**
- **Les services publics afin de renforcer l'attractivité du territoire.**
- **La transition énergétique.**

Le développement économique demeure la principale priorité de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Pourvoyeuses d'emplois, les entreprises contribuent aussi pour l'essentiel aux ressources fiscales dont le territoire communautaire a besoin pour maintenir des services publics de qualité.

I – Créer 200 hectares de foncier économique au sein du Nord Franche-Comté, en affirmant le Pays d'Héricourt comme un acteur essentiel du contrat Territoires d'Industrie 2.

- A) Finaliser la tranche du Pôle Régional économique des Guinnottes 3, coût 2 123 000 € HT, commercialisation 2024/2025
- B) Poursuivre les acquisitions foncières du futur pôle de développement de Luze
- C) Préparer les acquisitions foncières du futur parc d'activités économique de Champey pour un projet d'envergure national et européen (gigafactory)

- D) Réaliser les travaux d'extension de la zone d'activités de Saulnot pour l'implantation du Centre Technique départemental.
- E) Accompagner Action 70 pour la création d'un village d'entreprises sur le site de la Tuilerie.
- F) Accompagner les projets immobiliers des entreprises et le service aux entreprises.
- G) Poursuivre le soutien aux acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle.

II – Accompagner la Transition écologique du Pays d'Héricourt

- A) Faire du Plan Climat Air Energie Territorial l'outil de structuration de nos politiques publiques
 1. Adopter le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
 2. Poursuivre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en tenant compte du Schéma Régional d'Aménagement de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- B) Rénovation thermique des bâtiments publics de la CCPH.
 1. Rénovation thermique de la Médiathèque
 2. Création d'une chaufferie bois à Coisevaux pour le pôle périscolaire
 3. Contribuer au fonctionnement du Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté
- C) Poursuivre l'engagement en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités.
 1. Le versement mobilité est passé de 0,5 % à 0,6 % cette augmentation depuis juillet 2023 a généré une recette supplémentaire de 70 000 €, au total le versement mobilité représente 500 000 € en 2024.
 2. Gestion des transports scolaires, la CCPH gère 26 lignes qui desservent l'ensemble des communes 1100 élèves véhiculés quotidiennement.
 3. Gestion du Transport à la Demande, (TAD) : 190 utilisateurs actifs, 121 adhésions en 2023, 7 100 trajets en 2023, 240 déplacements vers l'hôpital de Trévenans et ou la gare LGV.

4. Offre de transport métropolitain avec cotisation de 6 500 € au Syndicat Mixte des Transports Nord Franche-Comté (SMTNFC).
 5. Mise en œuvre du Schéma des voies cyclables avec 4 itinéraires prioritaires :
 - T1 : Héricourt – Luze – Châlonvillars – Essert ;
 - IT2 : Couthenans – Champey – Saulnot ;
 - T3 : Héricourt – Montbéliard ;
 - IT4 : Bréviliers – Argiésans
 6. Covoiturage : création de trois aires, discussion en cours avec le département de la Haute-Saône.
 7. Aménagement 2x2 voies Héricourt / Sévenans, participation de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt à hauteur de 250 000 €.
- D) Amplifier le soutien au logement et à l'habitat
1. Finaliser l'étude Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
 2. Soutenir les aides à la Pierre et accompagner les projets communaux
 3. Poursuivre les aides en direction des particuliers dans le cadre de MaPrimRénov' pour accompagner les travaux d'isolation et d'amélioration thermique, une enveloppe de 20 000 € est prévue.
- E) Mettre en œuvre la GEMAPI et structurer la future compétence eau et assainissement
1. Etude Bassin versant de la Lizaine et ses affluents.
 2. Adhésion au Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon pour les communes de Courmont, Belverne, Saulnot et Etobon, 7 € par habitant soit 9200 € pour 2024.
 3. Contrat du bassin du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de l'Allan.
 4. Etude stratégique de sécurisation de la ressource en eau.
 5. Travaux GEMAPI dans les communes avec l'assistance de Ingénierie 70 : travaux de débroussaillage, recepage, Coisevaux, Hameau d'Essouavre (commune de Saulnot).
 6. Anticiper la future prise de compétence au 1er janvier 2026 de l'eau et de l'assainissement.
 7. Développer les biodéchets en partenariat avec le SYTEVOM.
2. Inscrire en fonction des projets communaux l'enveloppe fonds de concours aux communes et abondement de l'Aide Exceptionnelle Départementale : 150 000 €.
 3. Accompagner Haute Saône Numérique pour le déploiement des services numériques : 40 000 €.
 4. Soutenir les projets et études du Pôle métropolitain : 42 000 €.
- C) Poursuivre le développement de la culture et du tourisme.
1. Réaliser le Centre Régional de formation aux Arts du Cirque
 2. Finaliser les études de l'avant projet définitif de la salle des musiques actuelles
 3. Finaliser les prérequis pour la réalisation de la plateforme Cinéma
 4. Accompagner les projets d'animation de la médiathèque (résidence de création Maxime Peroz ; Enjouez-vous, Enlirez-vous...) et de l'école de musique (Bal Folk, Cie Palanaf, Les Burlesques, Choreia...).
- D) Poursuivre les partenariats engagés et les actions pour développer le tourisme.
1. Poursuivre la réhabilitation du Fort du Mont-Vaudois.
 2. Conforter la participation au projet de ceinture fortifiée Séré de Rivière.
 3. Accompagner les collectivités liées par la Destination Vosges du Sud.
 4. Poursuivre le partenariat avec les clubs de randonnée.
 5. Accentuer la collaboration avec le Comité régional de tourisme.
 6. Soutenir et accompagner les projets d'hébergement touristique.
- E) Soutenir les événements et acteurs associatifs et renforcer la communication
1. Maintenir les budgets (magazines, rapports d'activités, site internet)
 2. Soutien aux associations
 3. Acquisition d'un outil de communication et d'information des usagers.

III-Conduire des politiques complémentaires au développement économique pour conserver et ou renforcer les services publics intercommunaux.

- A) Petite Enfance : poursuivre les actions et les animations proposées par le multi-accueil et par le Relais Petite Enfance, projet de création d'un lieu d'accueil parent enfant. Jeunesse : consolidation du service périscolaire et amélioration de la coordination inter-pôles périscolaires, mise en place de projets pédagogiques.
- B) Poursuivre l'aménagement du territoire intercommunal.
1. Engager les études du futur siège communautaire (ex-DIA à Héricourt) 350 000 €.

IV – Autres engagements financiers pour la gestion courante des services

- A) 260 000 €uros de travaux pour entretenir le patrimoine communautaire :
- Centre Sportif Intercommunal André Girard (32 000 €) ; Stade synthétique de Brevilliers (2 600 €) ; Bassin d'apprentissage de la natation (33 750 €) ; Gymnase du champ de foire (17 500 €) ; Maison de la Formation (10 600 €) ; Cuisine centrale (8 900 €) ; Pôle Périscolaire de Saulnot (1 200 €) ; Relais Parents enfants (800 €) ; Pôle périscolaire Cadet Rousselle (15 000 €) ; Maison de l'enfant (12 000 €) ; Pôle périscolaire de Chalonvillars (12 000 €) ; Ecole de Musique (6 500 €) Voie du Tram (11 200 €) ; Budget service Technique (60 300 €) ; Guinnottes 19 700 € ; Centre Pierre Carmien (8 400 €).
- B) Déploiement du schéma directeur des systèmes d'information : 120 000 €.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS.

La CCPH gère les transports scolaires et le transport à la demande (TAD), participe à l'offre de transport métropolitain et met en oeuvre un schéma de voies cyclables. Un budget d'1,5 million d'euros au service des habitants.



HERIVA

26 LIGNES DE TRANSPORT SCOLAIRE.

Depuis le 1er septembre 2021, la CCPH a la compétence transport scolaire. Le service s'organise autour de 26 lignes et concerne l'ensemble des communes du Pays d'Héricourt. De la Maternelle au Lycée, plus de 1 100 élèves sont transportés quotidiennement et gratuitement.

HÉRIVA TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD), UN SERVICE DE PROXIMITÉ.

Hériva répond aux besoins de 1 300 adhérents répartis sur l'ensemble du Pays d'Héricourt. En 2023, le service a enregistré l'adhésion de 121 personnes supplémentaires et 7 300 trajets ont été effectués sur l'ensemble du

territoire communautaire et au-delà, dont notamment 240 transports en direction de l'hôpital Nord Franche-Comté, de la gare LGV Meroux Moval et de la Jonxion.

TRANSPORT MÉTROPOLITAIN.

La CCPH travaille au développement de transports en communs à l'échelle de l'aire Urbaine Belfort Montbéliard. Engagée au côté du Syndicat Mixte des Transports Nord Franche-Comté, elle participera en 2024 activement aux opérations pilotées à l'échelle de l'Aire Urbaine et particulièrement à propos de l'interconnexion des réseaux de transports entre le Syndicat Mixte des Transports en

Commun du Territoire de Belfort (SMTC 90), Pays Montbéliard Agglomération (PMA) et la CCPH.

Mise en oeuvre de voies cyclables. Adopté en 2018 le schéma de voies cyclables se poursuit avec 4 itinéraires prioritaires :

- Héricourt - Luze - Châlonvillars - Essert
- Couthenans - Champey - Saulnot
- Héricourt - Montbéliard
- Brevilliers - Argiésans

L'année 2024 sera consacrée aux études environnementales et procédures préparatoires aux autorisations. 260 000 euros ont été inscrits au budget à cet effet.

Indépendamment de l'aménagement des voies cyclables, des actions ponctuelles d'éducation à la pratique du vélo sont envisagées dans le cadre scolaire en partenariat avec le Département de la Haute-Saône et ou la Région Bourgogne Franche - Comté.

Inscriptions aux transports scolaires jusqu'au 19 juillet 2024

<https://www.payshericourt.fr> (rubrique transport)

Renseignement : 03 84 46 98 78

Courriel : mobilites@payshericourt.fr

MUSIQUES EN PAYS D'HERICOURT SAISON 2024 / 2024

BATIDA

« MUSIQUE BRÉSILIENNE »

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024 - 20H30

SALLE DES FÊTES - HÉRICOURT



QUATUOR SUK

« ROMANTISME TCHÈQUE »

SAMEDI 19 OCTOBRE 2024 - 20H30

SALLE CHARLIE CHAPLIN - COUTHENANS



CHEERS

« POP JAZZ RÉTRO »

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 - 20H30

SALLE DES FÊTES - HÉRICOURT



FRIENDS AND STRANGERS

« SOUL FUNK D'ICI »

SAMEDI 08 FÉVRIER 2025 - 20H30

LA CAVALERIE - HÉRICOURT



GRUMPY O SHEET

« IRISH SPANISH ENERVÉ »

SAMEDI 08 MARS 2025 - 20H30

SALLE DES FÊTES - AIBRE



I'SENTIERI

« INSTRUMENTS ANCIENS POUR LA CORSE »

SAMEDI 05 AVRIL 2025 - 20H30

SALLE DE LA GRANDE FONTAINE - CHAMPEY



MUSIQUES EN PAYS D'HERICOURT

35, rue du Dr GAULIER 70400 HERICOURT

Réservations : concert.mph70@orange.fr ou Ecole de Musique du Pays d'Héricourt : 03 84 56 73 02

A visiter : www.facebook.com/mph70400

Contacts : Claude Jeandel : 06 76 03 50 77 ou @ : claudjeandel.h@gmail.com

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE FRANÇOIS MITTERRAND : LA GRATUITÉ POUR TOUS.

Le 7 décembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de la mise en place à la Médiathèque intercommunale de la gratuité universelle des abonnements. Une décision majeure qui favorise l'accès à la culture pour tous.



Longtemps envisagée et systématiquement évoquée au moment du renouvellement des tarifs annuels, la gratuité de cet important service culturel du Pays d'Héricourt démontre la volonté du Conseil Communautaire de renforcer la cohésion sociale en permettant à toutes et à tous de se cultiver et de se distraire quels que soient les revenus ou le milieu social des usagers. Suivant les années, la régie de la Médiathèque représentait une

recette comprise entre 8 000 et 9 000 euros. Compte tenu du volume financier relativement réduit que représentaient les adhésions, et l'aspect chronophage de la tenue par les médiathécaires d'une régie de recettes, la gratuité a été préférée à une simple baisse des tarifs.

UNE MÉDIATHÈQUE ACCESSIBLE À TOUS.

La gratuité permet l'accès pour tous à la totalité des documents de la médiathèque intercommunale du

Pays d'Héricourt, seule l'inscription au service est obligatoire.

A noter, les prestations d'Hérilab continuent d'être facturées en ce qui concerne les consommables et un tarif nouveau est proposé pour les initiations qui se développent progressivement.

Enfin les pénalités en cas de documents non retournés ou de cartes d'adhérents perdues sont maintenues.

Une information est en cours quant à la constitution d'un groupement associatif sur la base d'une contribution volontaire afin de développer et amplifier toutes les actions de la Médiathèque. Une réflexion est actuellement conduite pour trouver la formule qui puisse permettre de collecter des fonds pour l'animation de la médiathèque, comme à l'image de ce qui se fait à l'école de musique intercommunale avec le Chœur Chorea qui a recours à des tombolas pour financer ses spectacles.

UN TERRAIN DE JEUX À LA CAVALERIE.

Grande fête du jeu organisée par la Médiathèque intercommunale, la manifestation « Enjouez-vous » a rassemblé un millier de joueurs. Un événement 100 % jeux, un événement 100 % plaisir.

Samedi 18 mars 2024, petits et grands, enfants et parents se sont retrouvés à la Cavalerie pour célébrer le jeu.

UNE MANIFESTATION POUR TOUS.

Répartis sur plusieurs espaces, des jeux ont été présentés au public qui a eu toute latitude pour découvrir et tester. Tous les jeux étaient libres et gratuits d'accès. Des animateurs spécialisés étaient présents dans tous les espaces pour accompagner les joueurs dans cette aventure ludique.

Animés par les agents de la Médiathèque intercommunale François Mitterrand, de nombreux jeux en bois de grandes dimensions ont permis aux participants de se livrer à des confrontations endiablées. Animé par le Centre Kapla, un espace était dédié au plus populaire des jeux de construction en bois, des dizaines de milliers de planchettes pour construire d'immenses structures éphémères.



La Cavalerie : Jeux de construction.

DES ESPACES DE JEUX VARIÉS.

Culture I proposait un espace entièrement dédié aux « gamers », pour tous les goûts et tous les âges, des « blind test » des quiz, des concours sur console, des tournois... Tip Top forme proposait pour les plus petits un parcours d'embûches pour leur permettre de parfaire

leur coordination, un atelier pour cascadeurs en herbe.

Organisé par « le Pacte des Géoliers » l'apothicaire un espace game, proposait aux joueurs de découvrir un antidote pour le roi qui a été empoisonné...

EXPRESSION POLITIQUE INTERCOMMUNALE

TRIBUNE CCPH DES ELUS HERICOURT EN COMMUN

La situation du lycée Aragon, nous a amené à réagir car les moyens que le rectorat affecte au lycée sont en nette baisse. L'argument avancé pour justifier une telle baisse est la diminution du nombre d'élèves du lycée. Devant une telle baisse de moyens, les enseignants et les parents d'élèves sont très inquiets quant à l'avenir du lycée. La baisse des effectifs est une réalité. En 2023, 524 élèves contre 627 en 2018. Cette baisse est nationale et touche aussi notre région. La ville d'Héricourt perd aussi des habitants, camouflé un temps par la fusion avec la commune de Tavey. Notre territoire possède un lycée à taille humaine, avec une équipe éducative très investie pour l'avenir de nos jeunes et des taux de réussite au bac excellent. Les enseignants redoutent, avec la faiblesse des moyens, un impact sur les répartitions horaires par

matière et les groupes de spécialité. C'est une disposition hors sol qui méconnaît les spécificités d'un petit établissement périurbain. La réussite post bac atteste que notre lycée est loin d'être mauvais dans son rôle. Les projets pédagogiques sont innovants. Les options, Arts plastiques, Italien, lui permettent de se démarquer. Et si le lycée avait obtenu la spécialité « Humanité, Littérature, Philosophie », comme les parents d'élèves FCPE l'avaient demandée cela aurait évité à de nombreux élèves d'aller à Lure, Montbéliard, Belfort. Demander une classe préparatoire n'est pas viable car sur l'aire urbaine, ces classes ont du mal à recruter. Revoir la carte scolaire, pourquoi pas mais nous risquons de prendre des élèves sur les secteurs voisins et les mettre en difficulté. Ce que nous devons défendre, c'est l'idée que sur l'ensemble des établissements

scolaires, les effectifs vont le plus souvent baisser. Faut-il avoir toujours le doigt sur la calculatrice et ne pas imaginer un autre système ? Un petit lycée joue un rôle fondamental sur son territoire. Partons des besoins des territoires plutôt que des règles budgétaires qui asphyxient les secteurs peu denses comme le nôtre. C'est pourquoi, nous nous mobilisons pour assurer un avenir et un bel avenir à notre lycée.

Ouari BELAOUNI, Maryse PORTAZ, Quentin HAFEKOST, Sylvie DAVAL et Gilles LAZAR, élus d'Héricourt en Commun

MAISON FRANCE SERVICES.

La commune d'Héricourt, a ouvert lundi 22 janvier 2024, une Maison France Services au 31 rue du Général de Gaulle. Un renforcement de la présence des services publics de proximité pour tous les habitants du Pays d'Héricourt.



Tiffany GUINARD et Chantal LECLERCQ

La Maison France Services permet aux usagers, d'Héricourt et du Pays d'Héricourt, d'accéder à plusieurs services publics en un même lieu.

DIX ORGANISMES PUBLICS OBLIGATOIRES SONT REPRÉSENTÉS :

- la Poste - Pôle emploi - la Caisse Nationale d'Assurance Maladie - la Caisse Nationale d'Allocations Familiales - la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - la Caisse de Retraite Complémentaire des Salariés

de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et des Services (Agirc Arrco) - la Mutualité sociale agricole (MSA) - les Services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) - des services du Ministère de l'Intérieur - des services du Ministère de la Justice.

DEUX AGENTS PUBLICS POLYVALENTS.

Chantal Leclercq et Tiffany Guinard, ont été recrutées par la commune d'Héricourt pour en assurer le bon

fonctionnement. Toutes deux ont été formées pour répondre au mieux aux attentes du public. En plus de ces services obligatoires, des services complémentaires pourront être proposés en fonction des besoins des usagers. En Haute-Saône un partenariat est organisé entre les Missions Locales et les espaces France Services, dans ce cadre les agents de France Services auront pour mission :

- l'accueil, l'information et l'audition du public, le repérage des jeunes relevant de l'accompagnement Mission Locale, l'inscription à la Mission Locale..

La Maison France services a été inaugurée officiellement le vendredi 29 mars 2024 par Fernand Burkhalter, Maire d'Héricourt et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, en présence de Romain Royet, Préfet de la Haute-Saône et d'Yves Krattinger Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône.

Maison France Services – 31 rue du Général de Gaulle – 70400 Héricourt.

Tél. 03 84 46 89 61 - Courriel : hericourt@france-services.gouv.fr

Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi : 09h00 à 12h00

Vendredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Samedi : 09h00 à 12h00

LES AMIS DU PAIN.

La Fête du Pain est revenue au fort du Mont-Vaudois le dimanche 19 mai. Une journée riche d'animations pour les grands curieux et les petits gourmands. Le plaisir de bien manger !



Luc Boullée explique aux visiteurs le fonctionnement du four à pain.

Manifestation soutenue par la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, la treizième Fête du Pain s'est déroulée dans une ambiance printanière et festive. Les habitants du Pays d'Héricourt se sont rendus en nombre au Fort du Mont Vaudois pour acheter une miche de pain élaborée et cuite sur place dans le four Lespinasse. Au total plus de 1 200 miches ont été vendues. **UN RENDEZ-VOUS ANNUEL DEvenu TRADITIONNEL.**

Des animations diverses et variées ont égayé cette journée : Odyssée

du Cirque, Arc Héri-Courtois, spéléos d'Héricourt et de Vesoul. Des exposants sont venus proposer au public leurs produits : vannerie, sculpture sur bois, céramiques, peintures, bijoux fait main, dentelleries... L'artisanat local était bien représenté : boucherie Naviliat, fruitière de Laviron-Surmont, chocolatier Azouz (champion du monde)...Plusieurs expositions dont notamment des maquettes en « Meccano » comme la locomotive Péchot mais aussi des avions et des automates. Les groupes Celt in Black, les Cyclotrons et Guitares Oldies

ont assuré d'agréables moments musicaux tout au long de la journée. Aussi les visiteurs ont eu la possibilité de déjeuner, une buvette était à leur disposition et proposait des crêpes et autres gourmandises.

Pour les fans d'architecture et d'histoire militaire, des visites étaient possibles dans le cadre d'un circuit déambulatoire soigneusement balisé.

INFORMATION SUR LES VISITES DU FORT

Ouverture du fort au public d'avril à octobre. Durée de la visite : 2 heures environ.

Tarif : 3 euros par adulte. Prévoir des chaussures de marche, un lainage et une lampe de poche. Pour les visites individuelles (départ près du pont-levis) : de préférence s'annoncer avant la visite. Chaque mercredi à 14h00 pendant les vacances scolaires ; Le 1^{er} mercredi de chaque mois à 14h00 hors vacances scolaires ; Pour les groupes une demande via le formulaire de contact ou par SMS au 06-18-27-42-74 ; Possibilité de prêt d'une salle avec tables et chaises pour le casse-croûte ; Possibilité d'une visite guidée des batteries extérieures (durée 2 heures)

RENSEIGNEMENT :

Tél. : 06 82 65 85 13 - E-mail : alain-roess@orange.fr - www.fort.montvaudois.com

TROIS SPECTACLES POUR TROIS SUCCÈS.

Sous la direction de Dominique Defaux, les musiciens, les danseurs et les comédiens de l'école intercommunale de musique ont proposé au public trois nouveaux spectacles à la Cavalerie. De la musique, de la danse, du rire et beaucoup de plaisir.



Chœur Choreia : Les fiancés de Loches

Dominique Defaux et ses équipes artistiques ont travaillé d'arrache-pied durant plusieurs mois pour proposer au public ces trois spectacles de grande qualité.

CHŒUR CHOREIA : LES FIANCÉS DE LOCHES.

Cette pièce écrite en 1888 par Georges Feydeau est un vaudeville qu'Hervé Devolder a transformé en comédie musicale. Cette comédie musicale a fait découvrir ou redécouvrir au public l'univers de Georges Feydeau : les mariages, les maîtresses, les

problèmes de dots, les domestiques, les beaux costumes d'époque. Les 27 comédiens, âgés de 10 à 18 ans, du Chœur Choreia ont offert un spectacle de haute volée. De jeunes comédiens talentueux et très investis.

LES BURLESQUES ENTRENT DANS LA DANSE (OU PRESQUE !)

Après avoir voulu être des Artistes (ou presque !) Les Burlesques ont embarqué les spectateurs dans l'univers de la danse (ou presque !). Ce spectacle où se mêlent chants, théâtre et émotions, a ravi le public. De la

bonne humeur, du rire et beaucoup de folie.

LES CRAZY MONDAY : SIIIIING !!!

Les Crazy Monday explorent un univers musical qui s'oriente vers les musiques actuelles qui mêlent à la fois le Jazz, le Rock et la musique Pop dans des arrangements originaux. Le tout en alliant le chant choral et la mise en mouvements.

Au programme de la représentation : Muse ; Queen ; Coldplay ; Imagine Dragons ; Jamiroquai ; Nirvana...

La nouvelle saison (2024 / 2025) est déjà en cours de préparation, les personnes désireuses de rejoindre l'une de ces trois formations peuvent se renseigner à l'école intercommunale de musique du Pays d'Héricourt :
Ecole intercommunale de Musique du Pays d'Héricourt
2, rue du 47ème Régiment d'Artillerie – Héricourt
Tél. 06 84 56 73 02

INDIGESTE.

La compagnie « Palanaf » est venue présenter vendredi 10 mai et samedi 11 mai 2024 à la Cavalerie, la comédie « Indigeste ». Une pièce généreuse, saignante et débordante d'humour

Ecrite et mise en scène par Théo Defaux, ancien sociétaire du chœur « Chorea », « Indigeste » est une comédie où l'horreur et l'absurde se mélangent dans trois petites histoires regroupées en une.

LE PITCH...

Dans un restaurant, Jenny entraîne son petit ami Johnny au championnat du monde du cri du cochon. A la table d'à côté, Sébastien fait croire à deux jeunes femmes qu'il s'appelle Philippe Etchebest. Au bar le patron de l'établissement et son employé débattent sur la pertinence d'une société cannibale entre deux préparations de sushi...

Cette pièce a été jouée à guichet fermé durant quatre soirs au théâtre de la Jonquière à Paris et a poursuivi son chemin au théâtre Clavel à Paris



La compagnie «Palanaf» (Théo Defaux deuxième à partir de la gauche)

au mois de mars 2024 pour sept représentations.

UNE PIÈCE AUX MULTIPLES FACETTES.

Le public du Pays d'Héricourt a apprécié cette pièce généreuse, ambitieuse et...très surprenante. Un moment truculent avec des interrogations quant à notre rapport

à la nourriture, la surconsommation, la boulimie... Une pièce qui touche et qui choque, où le rire, l'horreur et l'absurde sont les maîtres-mots de cette comédie déjantée qui n'a laissé aucun spectateur indifférent lors de ces deux représentations.

ESTI'BAL

L'école de Musique du Pays d'Héricourt a créé « Esti'Bal ». Un festival pour faire danser les habitants au son des musiques traditionnelles et actuelles. Rendez-vous à la Cavalerie vendredi 5 juillet et samedi 6 juillet 2024.

« Bal Coustik », manifestation organisée par l'école de musique intercommunale du Pays d'Héricourt en décembre 2023 et février 2024 a rencontré auprès du public un franc succès. Cette réussite a encouragé les professeurs et les musiciens de l'école de musique à poursuivre dans cette voie avec la création de « Esti'Bal » un festival Bal folk.

Ce festival se déroulera à la Cavalerie le vendredi 5 juillet et le samedi 06 juillet 2024 il rassemblera plusieurs formations : Parasol, Loubelya, Ribambal, duo Durand-Lecrot, le Bal'telier folk de l'école intercommunale de musique.

Lors de ce festival, les spectateurs seront aussi des participants puisqu'ils auront la possibilité de danser

Bals :

- Vendredi 05 juillet 2024 de 20h00 à 01h00 - Bœuf (improvisation musicale) de 01h00 à 03h00.
- Samedi 06 juillet 2024 de 20h00 à 01h00 - Bœuf (improvisation musicale) de 01h00 à 03h00.

Stages musique et danse :

- Samedi 06 juillet 2024 de 14h30 à 16h30.



Renseignement :

Ecole Intercommunale de Musique du Pays d'Héricourt,
2 rue du 47^{ème} RA – 70400 Héricourt.

ELTON TRIBUTE



CONCERT "CHANSONS" 100% ELTON JOHN
Le groupe «ELTON TRIBUTE» reprend et interprète
les tubes mythiques de ELTON JOHN

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024



HERICOURT



LA CAVALERIE - 20H00

ENTRÉE :

Plein tarif 11 € / tarif réduit 6 € (demandeurs d'emploi et étudiants)

Tarif famille 22 € pour 2 adultes et enfants - Gratuit pour les moins de 12 ans.

BILLETTERIE :

Sur place / En Mairie / Sur internet : <https://www.billetweb.fr/elton-tribute>